

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_022

Rapporteur : Gilles MAYER

Objet : Budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	volants	
29	22	28	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY
Date de convocation			Excusé-es :
21 mars 2023			
Date de publication			Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA à Gilles MAYER - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS procuration à Gaëlle RIBY-CUNISSE - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Camille WINTER
Transmis en préfecture le			
31 mars 2023			
Rubrique : 7.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Gaëlle RIBY-CUNISSE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indiquant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Vu le débat et le rapport sur les orientations budgétaires adopté par le conseil municipal le 27 février 2023, soit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif,

Le budget primitif 2023 est présenté :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »
- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022

Si le budget 2020, dernier du précédent mandat, a permis de faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, les budgets 2021 et 2022 ont posé les bases nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandat 2020-2026.

Le budget 2023 est quant à lui fortement impacté par un contexte inflationniste totalement inédit. En effet, l'inflation a été de 5,2 % en 2022 et devrait être de 6 % en 2023 selon les estimations de la Banque de France. Cette situation se traduit notamment par une dépense supplémentaire d'environ 500 000 euros en deux ans pour le seul approvisionnement en fluides.

La hausse des prix de 2022 a pu être absorbée par un plan rigoureux d'économies et en puisant dans les recettes dégagées par la hausse de la fiscalité alors même que celle-ci avait été votée par la municipalité en 2021 pour financer la mise en œuvre du projet de mandat.

Les sommes en jeu cette année, loin d'être couvertes par la revalorisation des bases de la fiscalité locale décidée par l'Etat, fragilisent désormais l'équilibre même de la section de fonctionnement. Elles contraignent la commune à engager de nouvelles économies dans les politiques publiques. Celles-ci ont été recherchées de manière à pénaliser le moins possible habitants et forces vives du territoire.

Cet effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement mené sur les deux exercices 2022 et 2023 trouvera cette année son terme.

Dès lors, 2023 sera mise à profit par la commune pour engager des réformes structurelles à défaut desquelles elle serait contrainte dans les années à venir à réduire fortement voire à arrêter des politiques publiques pour maintenir à l'équilibre sa section de fonctionnement et conserver une capacité d'investissement significative.

Ces changements profonds conditionnent de fait la capacité de la collectivité à dépasser la contrainte totalement inédite à laquelle elle est confrontée entre envolée des prix bridant sa capacité à agir et impérieuse nécessité de structurer un développement de la commune viable, vivable et équitable.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à **9 919 865,46 euros** dont :

- **7 125 874 euros** en section de fonctionnement
- **2 793 991.46 euros** en section d'investissement

I. Budget primitif 2023 : pôle Malzéville éducative et solidaire

Les crédits du budget primitif 2023 pour le pôle *Malzéville éducative et solidaire* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 472 070,70 €	65 927,34 €
Recettes	801 150 €	8 565 €

Ce pôle comprend trois missions :

- Petite enfance
- Education-jeunesse
- Solidarités

1) Mission petite enfance

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 900 €	240 €
Recettes	316 500 €	

Dépenses

Un crédit de 5 450 euros en fonctionnement est inscrit au budget 2023 pour les différents temps collectifs et les activités proposés par la crèche aux enfants et à leurs assistantes maternelles.

2 240 euros dont 240 euros en investissement permettront de fournir les consommables d'hygiène et le matériel de puériculture. Compte-tenu des dépenses qu'il aurait fallu engager la commune, même si elle le regrette vivement, ne pourra pas généraliser l'utilisation des couches lavables au sein de la crèche familiale. En effet, 26 000 euros en investissement la première année et 4 000 euros annuels en fonctionnement auraient dû être inscrits au budget.

La commune mettra à profit l'année 2023 pour structurer une politique petite-enfance qui prend davantage en compte la globalité des besoins des familles. Elle souhaite ainsi être la cheville ouvrière de la coordination d'une offre de garde sur le territoire qui permet à toutes les familles de trouver une solution adaptée à leurs singularités (revenus, besoins horaires, situation familiale, ...) et qui répond aux enjeux de socialisation des tout-petits en veillant à la détection des éventuelles fragilités. De la même manière, cette politique publique refondée intégrera un volet de soutien à la parentalité (accompagnement éducatif, information, orientation et accompagnement des familles). Il conviendra, tenant compte de ces objectifs, de définir quelle place les assistantes maternelles de la crèche familiale pourront occuper dans ce dispositif.

Au-delà de la crèche familiale, la commune soutient aussi la halte-garderie les P'tits Lutins située aux balcons de Velchée et la crèche La Ribambelle installée dans les locaux de l'espace Champlain dans le quartier Saint Michel Jéricho. Dans le cadre de la convention territoriale globale signée en 2022, la CAF verse désormais directement ses aides aux établissements d'accueil du jeune enfant. La commune a fait le choix en 2022 d'accorder un « boni » à ces deux structures en n'ajustant pas strictement ses subventions aux montants versés par la CAF. Maintenu, ce boni sera réduit de moitié en 2023. La ville inscrit ainsi 27 000 euros au budget primitif pour les deux structures.

Recettes

La crèche bénéficie de deux types de recettes. D'une part, la participation des familles est estimée à 80 000 euros pour 2023 et d'autre part la CAF qui, dans le cadre de la convention territoriale globale, alloue à la crèche familiale une subvention de 46 500 euros et dans le cadre de la convention PSU, une subvention de 190 000 euros.

2) Mission éducation – jeunesse

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 178 070 €	65 687,34 €
Recettes	480 150 €	8 565 €

Dépenses

Avec un crédit global de 1 506 757,34 euros, l'éducation est le 1^{er} poste de dépense de la collectivité après les frais liés à la rémunération des personnels, soit 15 % de son budget, l'équivalent de 2 366 euros par élève.

Ce choix ne sera pas remis en cause. Pour autant, les écoles sont des acteurs essentiels de la vie de la cité. Enseignants, enfants, personnels de la commune, tous peuvent et doivent concourir au projet de développement de la commune. Ils seront sollicités pour se mobiliser en ce sens aux côtés de la ville. Ainsi, par exemple, l'ensemble des écoles sera équipé de nettoyeurs vapeurs afin de réduire la consommation de produits ménagers et la pénibilité au travail des agents. De la même manière, la commune souhaite établir avec les écoles un plan prévisionnel raisonné des équipements de toute nature qu'elle met à disposition (matériel pédagogique, mobilier, informatique, fournitures, ...) et construire un référentiel des éco-gestes à l'école. Enfin, la ville souhaite proposer à la communauté éducative d'inscrire davantage ses projets pédagogiques dans la découverte du territoire de proximité.

Fonctionnement des écoles

Tenant compte de ces éléments, au titre du fonctionnement des écoles, qu'il s'agisse par exemple des fournitures scolaires, des photocopieurs ou encore de la téléphonie et d'internet, un crédit de 46 680 euros est prévu pour 2023.

La ville consacrera par ailleurs un crédit de 65 687,34 euros en investissement pour les écoles dont 11 218,23 euros pour le mobilier, 7 392 euros pour les équipements informatiques, 34 377,11 euros pour les opérations de maintenance et de sécurité et 12 500 euros pour les équipements des cours de récréation. Cette dernière enveloppe permettra d'achever le remplacement des structures de jeu des trois écoles maternelles pour une dépense totale de plus de 30 000 euros ces dernières années.

Projets des écoles

La ville accompagne également les projets et les activités des écoles grâce à un crédit de 47 800 € euros, qui permet notamment de prendre en charge le transport des enfants pour aller à la piscine ou au gymnase, de financer les classes de découverte, l'achat des livres préparant à l'entrée en 6^{ème} pour les élèves de CM2 ou encore les activités de la Saint Nicolas.

La ville encouragera les écoles élémentaires à s'inscrire davantage cette année et les suivantes dans les programmes d'activités et de découvertes proposés gratuitement par la métropole aux équipes et aux enfants (musée aquarium, jardin botanique, musée du fer, fête de la science, conférences, expositions, etc). Dans cette perspective, la ville n'abondera plus les projets que les écoles élémentaires souhaiteraient éventuellement maintenir en dehors de l'offre métropolitaine et ce d'autant plus que les élèves bénéficient d'une classe de découverte durant leur parcours en élémentaire cofinancée pour une grande part par la commune.

Services périscolaires et extrascolaires

Malzéville propose depuis de nombreuses années une palette de services périscolaires et extrascolaires aux familles, enfants et adolescents (accueils du matin et du soir, mercredis, restauration scolaire, accueils collectifs de mineurs, activités de loisirs, ...). Pour l'ensemble de ces services il y a lieu de prévoir un crédit de 1 083 180 euros au budget primitif 2023.

L'entreprise Sodexo, prestataire de la commune pour la restauration scolaire, a fait part de sa volonté de conclure un avenant au marché dont elle est attributaire afin de répercuter l'inflation et les hausses du salaire minimum sur le prix du repas facturé à la ville. Malzéville a pris l'initiative de proposer aux communes de la métropole qui travaillent également avec Sodexo d'engager collectivement la négociation avec elle afin de présenter un front commun et de peser face à l'entreprise. De nombreuses collectivités, dont Nancy, Vandoeuvre, Essey, Laxou et Saint Max ont validé la démarche visant à arrêter au plus juste leur niveau de participation au renchérissement des coûts de revient mais en aucun cas à maintenir les marges bénéficiaires de l'entreprise.

Le marché de services pour les temps périscolaires et extrascolaires arrive quant à lui à terme au 31 décembre 2023. La préparation de son renouvellement sera l'occasion de questionner cette prestation importante pour les familles et les enfants en vérifiant son adéquation à leurs attentes et au projet de développement de la commune : accessibilité des services à toutes les familles, notamment aux plus modestes, équité de la tarification, qualité pédagogique des temps proposés, ouverture au monde, plages de fonctionnement, modèle économique, etc. Concernant ce dernier point, la ville est en cours de discussion avec la Ligue de l'enseignement, pour définir le montant de la régularisation de la prestation 2022. En effet, si la commune n'entend pas contester le surcoût lié au renforcement de l'activité consécutif notamment à la réforme de la tarification mise en place en 2021, elle ne souhaite pas prendre intégralement à sa charge les hausses de rémunération des animateurs (revalorisation du SMIC et nouvelles mesures au sein de la convention collective des métiers de l'animation).

Recettes

Il convient de noter que la commune percevra en 2023 le solde des aides de l'Etat à hauteur de 5 400 euros pour les investissements qu'elle a réalisés dans le cadre du plan numérique.

La commune sollicite une participation des familles aux différents services facultatifs qu'elle propose (restauration scolaire, accueil périscolaire, vacances, aide aux devoirs, dispositif Animados). De la même manière, la CAF accompagne la ville pour plusieurs prestations (périscolaire, mercredis, accueils collectifs de mineurs et CLAS). Enfin la commune va chercher des subventions au titre de la politique de la ville – prévention de la délinquance, pour le dispositif Animados.

Au total, au regard des dépenses engagées par la commune et des différentes recettes qu'elle perçoit, le reste à charge de l'ensemble de ces prestations pour la ville est de 610 750 euros, celle-ci en assumant donc 56 % du coût.

A titre d'information le plan de financement des différents services proposés par la commune est le suivant :

	Dépenses commune	Recettes familles	Recettes CAF	Recettes subventions	Total recettes	RAC commune	En %
Cantine temps scolaire	293 200 €	210 000 €			210 000 €	83 200 €	28
Périscolaire et mercredis	709 300 €	89 000 €	115 000 €		251 300 €	458 000 €	65
Vacances		25 000 €	22 300 €				
CLAS	32 000 €	450 €	5 000 €		5 450 €	26 550 €	83
Animados	48 000 €	2 000 €		3 000 €	5 000 €	43 000 €	90
Total	1,082 M€	326 450 €	142 300 €	3 000 €	471 750 €	610 750 €	56

3) Mission solidarités

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	257 100,70 €	
Recettes	4 500 €	

Dépenses

La commune et le CCAS ont décidé en 2023 de clarifier la répartition des crédits inscrits à leurs budgets respectifs et ce afin de rendre plus lisibles les actions menées par le CCAS. Cette nouvelle répartition des crédits inclut les frais des personnels de la commune mis à disposition du CCAS.

Ainsi, depuis 2022 l'opération des jardins de Mélanie qui concourt à l'insertion économique et sociale des bénéficiaires mais aussi à leur accès à une nourriture saine ainsi que la cotisation à la mission locale qui réalise pour la commune l'accompagnement des jeunes relèvent du budget du CCAS.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, la commune versera en 2023, une subvention d'équilibre de 146 925,70 euros au CCAS.

En complémentarité, le service solidarités bénéficie d'une enveloppe de 30 175 euros lui permettant de proposer un programme d'activités en faveur des seniors qui sera élaboré en plus étroite collaboration avec les acteurs partenaires (amicale des aînés, club seniors du centre social Saint Michel Jéricho), les bons d'achat de fin d'année et le repas de l'amitié. Une semaine de l'autonomie sera organisée au printemps 2023 avec l'ensemble des partenaires. En lien avec la livraison prochaine de la nouvelle Maisonnée, la ville souhaite proposer un nouvel espace pour les activités qu'elle propose aux seniors. Jusqu'alors celles-ci avaient lieu aux Jardins Fleuris. Demain, elles pourraient être organisées à La Douëra dans un espace spécialement aménagé et dédié aux seniors afin d'élargir le public fréquentant les activités.

Par ailleurs, le service déploiera deux nouveaux projets en 2023 : l'organisation d'une journée de sensibilisation aux handicaps et de conseil auprès des familles concernées ainsi qu'une action, en partenariat avec la métropole, contre la précarité menstruelle.

Enfin, la commune continuera de financer, à parité avec Saint Max, le SIVU Saint Michel Jéricho. 80 000 euros sont prévus en ce sens au budget primitif.

Recettes

Dans le cadre de son objectif de durabilité des finances publiques, la commune a renouvelé pour 2023 ses demandes de subventions auprès des différents financeurs du champ des solidarités. Ainsi, un crédit de 4 500 euros est inscrit en recettes de fonctionnement (métropole, département, Etat au titre de la politique de la ville).

II. Budget primitif 2023 : pôle Malzéville durable, attractive et innovante

Les crédits du budget primitif 2023 pour le pôle *Malzéville durable, attractive et innovante* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	150 280 €	1 660 984,11€
Recettes		1 466 055,70 €

Ce pôle comprend 3 missions :

- Urbanisme
- Environnement
- Gestion du patrimoine immobilier municipal

1) Mission urbanisme

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 650 €	985 025,61 €
Recettes		1 118 921,06 €

Dépenses

Concernant le service commun d'instruction des autorisations du sol, la ville doit prévoir un crédit de 8 650 euros en fonctionnement pour indemniser la métropole pour les frais induits par les instructions qu'elle réalise et la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures.

De plus, la commune inscrit en investissement un crédit de 14 732 euros pour sa participation aux frais engagés par les propriétaires pour les ravalements de façade obligatoires. Depuis 2014 la commune a ainsi investi près de 125 500 euros pour l'embellissement du centre-ville. Pour mémoire, 27 dossiers de ravalement ont bénéficié du soutien de la ville depuis le mandat 2020 pour un montant de participation de 50 500 euros.

Le chantier de la nouvelle Maisonnée arrive à son terme. Le nouveau bâtiment public sera livré au cours du printemps 2023 et les logements à l'automne. Pour garantir la cohérence de ce projet, la commune s'est associée à mmH dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire. Une autorisation de programme / crédits de paiement a été créée par le conseil municipal en décembre 2019 pour garantir le financement de l'opération.

Le bailleur social s'est récemment rapproché de la commune souhaitant qu'un avenant au marché en conception – réalisation soit passé afin d'y introduire une clause de révision de prix courant sur toute la durée du contrat (juin 2021 à 2023 – fin du marché). Cette clause doit permettre pour mmH d'intégrer l'inflation au coût du marché. Sur la base des conseils juridiques qu'elle a recherchés, la commune a engagé une négociation avec le bailleur social avec comme objectif de limiter au maximum le renchérissement du contrat.

En effet, si la réglementation permet sous conditions de répercuter l'inflation dans les marchés publics, la part que la commune pourrait supporter devra être définie le plus justement possible, Malzéville ne souhaitant ni ne pouvant servir d'amortisseur financier à l'ensemble des acteurs économiques et ce d'autant plus que le contexte actuel la conforte dans une mission d'amortisseur social, notamment auprès des plus fragiles et des personnels qu'elle emploie, rôle qu'elle entend assumer prioritairement. Dans l'attente de la finalisation de la négociation, la commune inscrit au budget primitif 2023 186 606,11 euros de crédits de paiement nouveaux et 556 981,50 euros de restes à réaliser. L'autorisation de programme et les crédits de paiement éventuellement nécessaires en complément feront l'objet d'une proposition d'ajustement dans le cadre d'une délibération inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, une fois les négociations achevées avec mmH.

Concernant la friche de l'ancienne entreprise Elis, la ville travaille depuis 2008 avec l'Etablissement public foncier de Lorraine, aujourd'hui EPF Grand Est, à un projet de requalification. En 2015, EPF a missionné un architecte-urbaniste, le cabinet Guillaume EQUILBEY, pour réaliser une étude d'aménagement. L'EPF GE est propriétaire de la friche ELIS depuis 2018 et est, dans le cadre de ses missions liées au traitement des friches polluées, maître d'ouvrage pour préparer l'aménagement du site et a désigné un maître d'œuvre. Le conseil municipal, lors de sa séance du 05 mars 2020, a délibéré en faveur de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), nommée ZAC du bord de l'eau. La dernière étape de déconstruction et de dépollution du site est en cours et devrait s'achever à l'été permettant alors de choisir un aménageur dans le courant du second semestre pour ce nouveau quartier. Il convient d'inscrire au budget primitif 2023 8 230 euros de crédits de paiement nouveaux et 218 476 euros de restes à réaliser.

Recettes

La commune a sollicité plusieurs partenaires pour obtenir des financements pour le projet de construction du bâtiment public sur le site de La Maisonnée.

Dans ce cadre, il y a lieu d'inscrire au budget primitif 2023 des recettes d'investissement pour un montant total de 1 118 921,06 euros. Celles-ci correspondent aux différentes subventions obtenues (région Grand Est, DETR, CAF) et de la vente à venir de la parcelle à mmH pour la réalisation des deux ensembles de logements.

2) Mission environnement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	29 070 €	417 624,60 €
Recettes		204 750 €

Dépenses

Un crédit de 29 070 euros dont 2 000 euros en investissement permettra de financer les projets portés par la mairie pour construire une ville plus résiliente : gestion du cimetière en 0 produit phytosanitaire, entretien des sentiers, transhumance des moutons de la ferme de Pixérécourt vers le plateau, bourse aux plantes, adhésion à plusieurs partenaires accompagnant la ville dans ses projets, notamment l'ALEC, plantations d'arbres et entretien des espaces verts dont une part plus importante sera effectuée par les équipes de la ville dans un souci d'économies budgétaires.

La saison 2023 permettra de déployer une nouvelle politique de végétalisation plus adaptée au défi du réchauffement climatique. Dans cette perspective, la ville a décidé de supprimer l'ensemble des jardinières et suspensions, de privilégier les massifs de pleine terre et enfin d'apporter de la végétalisation dans les espaces les plus minéraux. Ainsi, il est envisagé de créer de nouveaux massifs au fil des saisons. Tous accueilleront désormais des plantes et fleurs annuelles en veillant à choisir des espèces peu gourmandes en eau. De la même manière, la ville propose d'étendre la zone non désherbée (ZND) à toute la commune à l'exception de la rue Sadi Carnot et en veillant à la maîtrise des plantes invasives et/ou nuisibles. La ZND a été expérimentée en 2022 au sein d'un triangle « Orme, Eglise, République, de Gaulle, Lion d'Or, Verdun ».

La commune poursuivra sa politique de gestion écologique du cimetière en mettant notamment à profit l'année 2023 pour sensibiliser usagers et acteurs économiques aux nuisances engendrées par les fleurs artificielles. Celles-ci seront interdites au cimetière à compter de 2024. Un espace de culture de fleurs en pleine terre sera aménagé afin que les habitants qui le souhaitent puissent y cueillir des bouquets pour fleurir les tombes de leurs proches.

La commune a adopté fin 2022 un plan des sobriétés pour amplifier les actions déjà engagées depuis plus d'une décennie. S'inscrivant dans une stratégie de prise en compte globale des enjeux de la transformation écologique, il aborde ainsi un ensemble de problématiques allant de la consommation d'énergie et d'eau à la réduction des déchets et à la sobriété alimentaire en passant par la préservation des ressources naturelles, la végétalisation de la ville ou encore les mobilités. L'accent sera mis en 2023 sur une vaste campagne de relamping au sein des bâtiments municipaux dont les crédits sont inscrits au sein de la mission gestion du patrimoine immobilier. Par ailleurs, la ville poursuivra son plan en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des sites de restauration scolaire avec un objectif de réduction supplémentaire de 30 % d'ici la fin du mandat. Enfin, une des étapes fondamentales de déploiement du plan est corrélée aux préconisations du diagnostic thermique des bâtiments municipaux lancé fin 2022 et dont les conclusions sont attendues à la fin de l'année.

Le chantier de désimperméabilisation et de végétalisation, de construction d'un préau et d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au sein de la cour de l'école Jules Ferry a démarré en janvier 2023. Il devrait être achevé, sous réserve toutefois des éventuels aléas de chantier, pour la rentrée scolaire 2023 – 2024. Ce chantier est exemplaire à bien des points de vue puisqu'outre la désimperméabilisation, le préau, dont le toit également végétalisé récupérera les eaux pluviales, sera construit en grande partie avec des matériaux de réemploi. Le conseil municipal a créé une autorisation de programme – crédits de paiement lors de sa séance du 28 février 2022 à hauteur de 469 069 euros pour financer le projet. Un crédit nouveau de 227 514 euros et des restes à réaliser de 188 110,60 euros sont inscrits au budget primitif 2023 pour financer cette opération. Il convient toutefois de noter que compte-tenu de l'inflation, il y aura lieu de la modifier en cours d'exercice budgétaire. La commune est au moment du vote du budget en négociation avec l'entreprise Bagard et Luron, maître d'œuvre du projet. Compte-tenu de l'évolution des coûts du projet, celui-ci demande une réévaluation de ses honoraires. L'autorisation de programme et les crédits de paiement éventuellement nécessaires en complément feront l'objet d'une proposition d'ajustement dans le cadre d'une délibération inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal une fois les négociations achevées avec le maître d'œuvre.

Recettes

Dans le cadre de son objectif de gestion durable des finances publiques, la commune a déposé quatre demandes de subventions pour le projet d'aménagement de la cour de l'école Jules Ferry. Compte tenu de l'avis favorable qu'elles ont reçu auprès de l'Etat (DETR), de la région Grand Est, de la métropole du Grand Nancy et de l'Agence de l'eau, il y a lieu d'inscrire 299 335 euros de recettes en investissement, dont 94 585 euros de restes à réaliser. Les subventions obtenues par la commune se répartissent comme suit : DETR – 94 585 euros, région Grand Est – 48 700 euros, métropole du Grand Nancy – 11 750 euros et Agence de l'eau - 144 300 euros.

3) Mission gestion du patrimoine immobilier municipal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	112 560 €	258 333,90 €
Recettes		142 384,64 €

Dépenses

Un crédit de 112 560 euros est prévu en fonctionnement pour entretenir le patrimoine bâti de la commune : fournitures et petit équipement nécessaires aux travaux, maintenance des chaufferies et des ascenseurs, ...), opérations d'entretien de tous les bâtiments et des équipements comme le terrain de football et enfin les différents travaux effectués en régie par les équipes des services techniques (réfection de la totalité des peintures, mise en accessibilité et remplacement des éclairages de la restauration Geny, réfection des peintures de l'entrée, de la salle de motricité et des huisseries de l'école Geny, poursuite de la rénovation des locaux de la mairie, rénovation des douches et peinture au centre technique municipal).

Par ailleurs, une enveloppe de 258 333,90 euros est prévue en investissement. Celle-ci permettra notamment de remplacer divers matériels de sécurité incendie et de conforter plusieurs bâtiments (remplacement des skydromes au gymnase et dépose de créneaux endommagés à La Douëra).

De plus, dans le cadre de cette enveloppe un crédit de 45 000 euros sera consacré au relamping inscrit dans le plan des sobriétés, c'est-à-dire à l'équipement des points lumineux en leds. A ce jour, 70 % des luminaires intérieurs utilisent cette technologie. Demain, 95 % des éclairages au sein des bâtiments communaux seront en leds. En complément, les équipes des services techniques commenceront à modifier une première partie des commandes d'éclairage. Il s'agit par exemple de remplacer des interrupteurs classiques par des détecteurs de présence ou des minuteries.

Par ailleurs, cette enveloppe comprend les crédits nécessaires (9 000 euros de crédits nouveaux et 60 000 euros de restes à réaliser) pour rémunérer l'entreprise QCS retenue pour la réalisation du diagnostic global (volet structure des bâtiments et volet performance énergétique) du patrimoine bâti afin de pouvoir définir un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Les diagnostics seront rendus d'ici la fin de l'année.

Enfin, la location de la camionnette nécessaire aux équipes pour véhiculer agents et matériel arrive à terme en avril. Il n'est ni possible de prolonger la location ni d'acheter le véhicule. Dès lors la commune pourvoira à son remplacement via l'achat d'un véhicule neuf de même type. Les crédits nécessaires sont inscrits dans la mission moyens généraux.

Recettes

La commune a aussi recherché des financements pour le diagnostic des bâtiments. La région Grand Est lui alloue une subvention de 12 000 euros et la Banque des territoires une aide financière de 28 675 euros. Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

III. Budget primitif 2023 : pôle Malzéville citoyenne, culturelle, responsable

Les crédits du budget primitif 2023 pour le pôle *Malzéville citoyenne, culturelle et responsable* sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	297 225 €	38 000 €
Recettes	29 850 €	8 400 €

Ce pôle comprend 5 missions :

- Culture et communication
- Vie locale, citoyenne et associative
- Protocole et accompagnement des élu-es
- Relations avec la population, état civil, élections
- Prévention – sécurité

1) Mission culture et communication

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	32 660 €	11 000 €
Recettes	4 500 €	8 000 €

Dépenses

En matière de culture Malzéville jouit, au sein de la métropole, d'une identité singulière. Elle a fait le choix d'adhérer en 2022 à la charte professionnelle des bonnes pratiques dans le champ des arts visuels en région Grand Est confirmant ainsi son soutien à la création et aux artistes contemporains du territoire. De la même manière, Malzéville s'implique fortement dans la dynamique impulsée par le Grand Nancy pour définir un projet culturel partagé à l'échelle de la métropole. Elle y porte notamment son projet de transformation de La Douëra en tiers-lieu ouvert à toutes les cultures.

14 410 euros sont inscrits au budget primitif 2023 pour financer les différents projets culturels mis en œuvre par la commune : expositions, spectacles, opération Des livres et vous, apéros littéraires et photographiques ou encore journées du patrimoine.

La commune a choisi d'adhérer en 2023 à la Fondation du patrimoine autour de deux projets : le lancement d'une souscription en faveur de la rénovation du tableau de la Sainte Famille de l'église Saint Martin d'une part et le lancement d'une réflexion autour d'une rénovation globale de La Douëra d'autre part.

Concernant la communication, un crédit de 18 250 euros est prévu en fonctionnement dont 14 750 euros pour la réalisation des quatre numéros annuels du magazine de la ville « Malzéville, durable est solidaire ». Il convient de noter que la municipalité a lancé une enquête auprès des Malzévillois concernant le format dans lequel ils souhaitent recevoir le journal. Cette démarche s'inscrit notamment dans le programme en faveur de la réduction des déchets. L'analyse de ce premier niveau de sondage amènera la commune à réfléchir aux modes de distribution du bulletin municipal. En complément, 3 500 euros permettront de financer différents supports de communication. La ville abandonne progressivement les supports de communications « traditionnels » (flyers, bâches, etc.) pour privilégier dans ce domaine également davantage de sobriété et en déployant de nouveaux outils numériques (site internet rénové, panneaux d'information électroniques).

11 000 euros sont inscrits au budget 2023 en investissement afin d'une part de rénover le site internet de la commune et d'autre part de financer, dans le cadre de la souscription, la rénovation de l'œuvre de l'église Saint Martin.

Recettes

Pour la manifestation Des Livres et vous la commune a sollicité différents partenaires (Etat, département, métropole). Elle bénéficiera d'une recette de fonctionnement de 4 550 euros. Les recettes de la souscription sont valorisées à hauteur de 8 000 euros en investissement. Celle-ci qui constitue donc une opération neutre financièrement pour la ville.

2) Mission vie locale et citoyenne

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	101 615 €	25 000 €
Recettes	15 350 €	

Dépenses

Les différentes manifestations proposées tout au long de l'année par la commune contribuent pour une grande part à la qualité de la vie à Malzéville et à son attractivité. Elles constituent un élément clé pour faire ville ensemble.

Un crédit de 43 480 euros est ainsi prévu en fonctionnement pour leur organisation. Si un effort de rationalisation des moyens mobilisés a à nouveau été fait cette année, l'ambition qualitative de la commune ne sera pas revue à la baisse. Bien au contraire, le modèle de la fête des pains dans la formule mise en place l'an passé (plus ouverte aux talents et savoir-faire-locaux, faisant la part belle au faire soi-même, plus locale, plus diversifiée, plus

propre, davantage inclusive) inspirera tous les temps festifs : fête nationale, chasse aux œufs, quartiers d'été, Saint Nicolas, vœux.

Cette enveloppe finance également l'accueil des nouveaux habitants, les activités du conseil municipal d'enfants, les animations proposées au marché hebdomadaire du mercredi et le vide-grenier qui revient à Malzéville cette année. La commune travaille également à l'organisation d'un repas citoyen participatif, permettant de rassembler lors d'un temps convivial les habitants des différents quartiers de la ville. Elle a sollicité différents partenaires pour cofinancer cette manifestation.

La commune n'anime pas seule la vie locale. En effet, les associations sont des acteurs importants de la vie sociale et citoyenne tout comme leurs activités constituent souvent un prolongement de l'action municipale. Dès lors, la ville prévoit une enveloppe de 58 135 euros pour soutenir le mouvement associatif et les actions en faveur de la citoyenneté. Pour autant, la ville sera amenée cette année à tenir compte des contraintes budgétaires liées pour une très grande part à la hausse des coûts des énergies et, de ce fait, à être plus exigeante en matière d'attribution de subventions directes.

Outre l'aide financière apportée aux associations à travers les subventions de fonctionnement, la commune met aussi à leur disposition du matériel et des locaux communaux et appuie l'organisation de leurs manifestations. Ces subventions indirectes aux associations seront en nette augmentation cette année en raison des charges liées au fonctionnement des bâtiments communaux.

Ces crédits permettront également de réaliser la fête de la vie associative.

Le conseil local de la vie associative et citoyenne, élu et installé en 2022, a pris ses marques en élisant une co-présidente parmi les représentants des associations et en choisissant ses thèmes de travail : le bénévolat, la communication, les liens entre projets associatifs et les élu-es portant les politiques publiques. Le CLVAC a lancé en début d'année une vaste enquête auprès de toutes les associations pour faire un état des lieux de l'engagement bénévole et recueillir leurs besoins pour le favoriser. Les renseignements tirés de cette étude permettront au CLVAC de définir un programme d'action adapté à leurs attentes. Un espace d'information sur les associations a été aménagé à l'accueil de la mairie. Enfin, la commune et les associations ont en projet d'élaborer une charte et une procédure d'utilisation des panneaux d'information électronique afin qu'elles puissent s'en servir pour communiquer sur leurs activités.

Une enveloppe de 25 000 euros est par ailleurs inscrite en investissement. Elle permettra de financer la 2^{ème} édition du budget participatif de la ville. A titre d'information, le premier budget a été une belle réussite avec 19 projets déposés et plus de 230 personnes ayant participé au scrutin pour les départager en choisissant in fine l'organisation d'un ciné-club, l'aménagement d'équipements récréatifs dans le parc de La Douëra et l'installation d'ilots de repos et de pique-nique en bord de Meurthe.

Des crédits sont également prévus au sein du pôle aménagement durable, environnement et cadre de vie pour rénover et aménager le garage situé au bout du jardin de l'école Ferry (rue Maurice Barres) afin qu'il puisse accueillir l'atelier vélo porté par un collectif d'habitants avec le conseil de l'association Dynamo.

Recettes

Des recettes de fonctionnement à hauteur de 15 350 euros sont inscrites au budget aux titres de la location des emplacements pour le vide-grenier du lundi 10 avril organisé par la commune, de la facturation aux commerçants des emplacements sur le marché hebdomadaire du mercredi et des subventions sollicitées pour l'organisation du repas citoyen.

3) **Mission protocole et accompagnement des élu-es**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	156 850 €	
Recettes		

Dépenses

Une enveloppe de 156 850 euros est inscrite en fonctionnement au budget primitif 2023. Celle-ci permet de verser leurs indemnités aux élu-es, de couvrir leurs cotisations retraite et de financer leur formation.

Elle comprend également la cotisation de la commune à l'association des maires de Meurthe-et-Moselle.

Enfin, un crédit est dédié à l'achat de gerbes de fleurs pour les différentes cérémonies patriotiques, des consommables et cadeaux pour les pots de l'amitié ainsi qu'à la publication de divers avis dans la presse.

4) Mission relations avec la population, état civil, élections

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 050 €	
Recettes	10 000 €	

Dépenses

Pour l'établissement des différents actes d'état-civil, un crédit de 6 050 euros est inscrit au budget de fonctionnement, dont 4 500 euros pour poursuivre la reprise des concessions au cimetière.

Recettes

Une recette prévisionnelle de 10 000 euros est inscrite au budget correspondant à la vente de concessions au cimetière.

5) Mission prévention – sécurité

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	50 €	2 000 €
Recettes		400 €

Dépenses

La commune, dans le cadre de la convention avec l'association Grand Nancy Défib prend à sa charge l'adhésion des sauveteurs volontaires de proximité. Les crédits nécessaires sont inscrits en fonctionnement au budget.

Une enveloppe est également prévue dans les moyens généraux pour le renouvellement de l'habillement des deux policiers municipaux.

Afin de poursuivre l'équipement de la police municipale, un crédit de 2 000 euros en investissement est nécessaire pour bénéficier de moyens radio performants. La commune, à l'instar des villes de Saint Max, Saulxures et Pulnoy, acquerra le matériel proposé par la métropole (deux terminaux) qui permettra notamment aux policiers municipaux d'être connectés à la fourrière métropolitaine, au centre de supervision urbain (CSU) et aux autres polices équipées du même matériel, notamment Saint Max ce qui facilitera les actions de coopération entre les deux villes dans le cadre de la convention de mutualisation. Compte-tenu que le système déployé par la métropole couvre également les zones blanches, les actions de la police municipale sur le plateau de Malzéville seront facilitées.

Recettes

400 euros sont reportés en recettes d'investissement correspondant à la subvention allouée par l'Etat pour l'achat des caméras piéton.

IV. Budget primitif 2023 : moyens généraux et ressources

Les crédits du budget primitif 2023 pour les moyens généraux et les ressources sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 206 298,30 €	1 029 080,01 €
Recettes	6 294 874 €	1 310 970,76 €

1) Mission moyens généraux

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	821 118 €	946 182,80 €
Recettes	22 900 €	3 533 €

Dépenses

Les crédits inscrits au titre des moyens généraux permettent d'assurer le fonctionnement des bâtiments et des services municipaux.

Une enveloppe de 651 840 euros est inscrite au budget 2023 pour assurer le fonctionnement des bâtiments. Celle-ci permettra essentiellement de couvrir les frais d'énergie (gaz et électricité), de consommation d'eau et de l'assainissement et enfin différentes dépenses liées à l'entretien des locaux.

Il convient de rappeler ici que les dépenses de fluides (gaz et électricité) sont passées de 145 000 euros en 2021 à 252 000 euros en 2022, soit une augmentation de plus de 70 % et qu'elles seront encore renchéries en 2023, de 160 % pour le gaz et de 127 % pour l'électricité. Au final, la facture énergétique de la commune est estimée à 638 000 euros en 2023, ainsi renchérie de 386 000 euros par rapport à 2022, mesures d'économies issues du plan des sobriétés comprises.

Un crédit complémentaire de 122 738 euros est prévu pour assurer le fonctionnement de l'administration municipale et notamment les frais liés à la téléphonie, au courrier, aux fournitures administratives, à la maintenance des photocopieurs, à l'archivage ainsi qu'à la gestion du parc informatique assurée par la DSIT de la métropole. Des économies significatives ont été recherchées ici.

Une dernière enveloppe est inscrite en fonctionnement à hauteur de 46 540 euros comprenant les crédits nécessaires à l'habillement des agents, aux dépenses de la flotte automobile, à l'acquiescement de différentes redevances et enfin à la réalisation des registres légaux. La commune a fait le choix d'adhérer au groupement de commande carburants proposé par la métropole du Grand Nancy dans un objectif d'économies. Le conseil municipal est appelé à délibérer en ce sens lors de sa séance du 27 mars 2023.

En investissement, il y a lieu d'inscrire une première enveloppe de crédits de 40 000 euros nécessaire à l'acquisition d'une camionnette pour les services techniques.

Un deuxième crédit de 42 897,21 euros est inscrit au budget pour le renouvellement du mobilier de bureau et l'acquisition d'équipements informatiques et téléphoniques ainsi que de plusieurs logiciels (crèche, action sociale, ...). La commune a réalisé d'importants efforts d'économies ici (montant des équipements mobiliers divisés par deux et enveloppe « informatique » réduite de plus d'un tiers).

Recettes

Une recette prévisionnelle de fonctionnement de 22 900 euros est inscrite au budget. Celle-ci correspond essentiellement aux produits de différentes locations (salles et appartement), de la facturation des occupations du domaine public et de la location de la parcelle à Orange pour son antenne.

3 533 euros sont également inscrits en recettes d'investissement au titre de la participation de la CAF à l'acquisition du nouveau logiciel de gestion de la crèche familiale et de celle du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour l'acquisition d'équipements mobiliers adaptés au handicap d'un agent de la commune.

2) Mission ressources

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 385 180,30 €	946 182,80 €
Recettes	6 271 974 €	1 307 437,76€

Dépenses

Gestion des ressources humaines

La commune emploie, au moment du vote du budget 2023, 76 agents, dont 6 contractuels, 9 assistantes maternelles et un apprenti.

Pour les dépenses liées à la gestion des ressources humaines un crédit de 3 253 660 euros est prévu en dépenses de fonctionnement. Ce montant comprend la rémunération des personnels incluant les charges patronales dont la cotisation au CNFPT pour la formation des agents et au centre de gestion.

Ces crédits tiennent compte de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et des différentes hausses du salaire minimum décidées par l'Etat. Ces deux mesures salariales représentent un renchérissement de la masse salariale estimée à 120 000 euros en 2023.

10 050 euros permettront de financer la formation des agents. Ces crédits s'ajoutent à la cotisation versée par la commune au CNFPT évoquée ci-dessus, organisme de formation de la fonction publique territoriale (0,95% de la masse salariale).

Au titre de l'action sociale, 22 000 euros sont prévus au budget.

10 020 euros sont également inscrits pour les actions de santé et sécurité au travail.

Il y a lieu, enfin, de prévoir une enveloppe de 98 850 euros pour les frais liés aux assurances et conseil statutaires.

Assurances

Dans le cadre de la délibération prise en conseil municipal le 18 juin 2020, la commune est adhérente au groupement de commande marchés d'assurance avec cinq autres communes de l'agglomération. Ainsi, un crédit de 17 820 euros est nécessaire pour couvrir les contrats souscrits auprès de la SMACL et de Groupama.

Frais divers

La commune inscrit ici en dépenses de fonctionnement un crédit de 5 000 euros pour couvrir différentes pertes de recettes correspondant aux provisions pour créances douteuses, aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes.

D'autre part, la commune inscrit trois dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du pacte financier et fiscal avec la métropole. Il s'agit d'une part de la refacturation du nettoyage manuel (79 200 euros), d'autre part du reversement à la métropole du produit d'un point de la revalorisation de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE – 13 100 euros) et enfin du paiement par la commune de l'intégralité de sa contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal (20 000 euros).

De la même manière, un crédit de 1 650 euros en fonctionnement est prévu au budget 2023 pour les frais de paiement en ligne et les intérêts moratoires.

Plan foncier avec l'Etablissement public foncier Grand Est

Dans le cadre des délibérations prises par le conseil municipal le 17 décembre 2020 validant l'avenant n° 2 et le 20 mai 2021 validant l'avenant n° 3 à la convention de plan foncier avec l'EPF GE, il y a lieu d'inscrire une dépense d'investissement de 56 251,04 euros au budget primitif 2023.

Le solde, au 31 décembre 2022, de l'engagement contractuel avec l'EPF GE dans le cadre du dernier avenant est inscrit au budget primitif 2023 comme suit :

- 469 102,76 euros de dépenses d'investissement
- 469 102,76 euros de recettes d'investissement

Fiscalité

La commune doit acquitter chaque année la taxe foncière pour les différents bâtiments dont elle est propriétaire ainsi qu'inscrire des régularisations fiscales annuelles à la demande de la DGFIP. Il y a lieu ici de prévoir une enveloppe de 14 700 euros en dépenses de fonctionnement.

Dépenses imprévues

Un crédit de 10 000 euros en fonctionnement est inscrit au budget primitif pour faire face aux éventuelles dépenses imprévues, notamment en terme de réparations au sein des bâtiments municipaux.

Recettes

Recettes personnel : remboursements sur rémunérations

La commune inscrit une recette prévisionnelle de 241 310 euros au titre de divers remboursements sur la rémunération des personnels, dont notamment 114 000 euros de remboursement par le CCAS à la commune des dépenses des personnels qu'elle lui met à disposition, 85 000 euros de remboursement de l'assurance statutaire et enfin 35 000 euros de participation du SIS à la rémunération du gardien du gymnase Verlainne.

Nouveau pacte financier et fiscal entre la métropole et les communes membres

La métropole a délibéré en décembre 2022 sur le nouveau pacte financier et fiscal. Malzéville l'a adopté lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023. Celui-ci sera mis en œuvre si l'ensemble des communes le valide en termes identiques.

Dans cette perspective, la commune inscrit pour 2023, 409 800 euros au titre de l'attribution de compensation (AC) et 182 700 euros au titre de la dotation communautaire de solidarité (DCS).

Recettes de fiscalité

Au titre des impôts locaux la commune inscrit une recette de fonctionnement de 4 161 644 euros au budget primitif 2023, dont :

- 3 770 144 euros au titre des taxes foncières
- 1 11 500 euros au titre de la TCFE
- 280 000 euros au titre de la TADE (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement – droits de mutation à titre onéreux)

Relations financières avec l'Etat

Pour 2023, la commune prévoit une recette de fonctionnement de 979 200 euros pour les différentes dotations qu'elle perçoit de l'Etat dont :

- 614 000 euros de dotation globale de fonctionnement (DGF part forfaitaire)
- 125 000 euros de dotation de solidarité rurale (DSR)
- 83 000 euros de dotation nationale de péréquation (DNP)
- 157 200 euros d'allocations de compensation pour les exonérations décidées par l'Etat sur les taxes foncières

Autres dotations / recettes

La commune inscrit également au budget 2023, 21 000 euros de recettes au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales et à leurs groupements afin de compenser la charge de TVA qu'ils supportent sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Dans ce cadre deux recettes sont inscrites au budget primitif 2023 :

- 4 500 euros au titre du FCTVA fonctionnement
- 137 500 euros au titre du FCTVA investissement

Ecritures d'ordre

Plusieurs écritures d'ordre sont inscrites au budget primitif 2023 de la commune :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement
Amortissements des biens	159 800 €	159 800 €
Amortissement frais de renégociation des emprunts	361 915 €	361 915 €
	Dépenses d'investissement	Recette de fonctionnement
Amortissement des subventions (financement des biens amortissables)	2 600 €	2 600 €

Gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2023 :

- la dette s'élevait à 6 742 006,55 euros (8 355 830,35 euros – 1 613 823,80 euros d'aide du fonds de soutien restant à percevoir).
- L'endettement par habitant était de 810,73 €.

Pour le remboursement de la dette, la commune inscrit les crédits suivants au budget primitif 2023 :

	Dépenses	Recettes
Remboursement de la dette (intérêts et capital)	714 500 €	
- dont intérêts :	252 500 €	
- dont capital :	462 000 €	
Intérêts courus non échus	2 965,85 €	
Frais et ligne de trésorerie	1 000 €	
Contribution du fonds de soutien à la sortie des emprunts à risque		268 970 €
Total :		
montant net du remboursement de la dette inscrit au BP 2023	449 495,85 €	

V. Budget primitif 2023 : équilibre du budget

En fonctionnement

Total des dépenses inscrites au budget primitif 2023	7 074 924.55 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2023	7 125 874 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	50 949.45 €		
Total	7 125 874.00 €	Total	7 125 874.00 €

En investissement

Total des dépenses inscrites au budget primitif 2023	2 793 991.46 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2023	2 566 552.42 €
		Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	50 949.45 €
		Montant de l'emprunt 2023 nécessaire pour équilibrer la section d'investissement	176 489.59 €
Total	2 793 991.46 €	Total	2 793 991.46 €

Le montant théorique de l'emprunt 2023, de 176 490.30 euros, sera révisé et minoré par l'intégration du résultat cumulé 2023, prévue dans le cadre de la décision modificative n°1 lors de la séance du conseil municipal du 22 mai 2023.

La maquette comptable du budget est jointe en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 20 mars 2023,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

2 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Yves SAUSEY

approuve le budget primitif 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La secrétaire de séance,

Gaëlle RIBY-CUNISSE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE MALZEVILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21540339500019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE NANCY MUNICIPALE

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MALZEVILLE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	39
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	41
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	44
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	49

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	52
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	55
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	57
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	58
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	62
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	63
B3.1 - Etat des provisions constituées	65
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	67
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	68
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	71
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	72
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	73
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	76
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	77
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	78
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	79
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	81
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	82

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	8 461

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	7 868 111,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	774,52
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	841,90
3	Dépenses d'équipement brut / population	224,71
4	Encours de dette / population (2) (3)	987,57
5	DGF / population	97,15
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	49,36 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,49 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	26,69 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	117,30 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Compte-tenu du passage en M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et en raison d'un problème technique, certaines données de l'exercice 2022 ne peuvent être reprises dans la maquette du budget 2023 :

- Etat des restes à réaliser 2022 (état joint en annexe)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Compte-tenu du passage en M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et en raison d'un problème technique, certaines données de l'exercice 2022 ne peuvent être reprises dans la maquette du budget 2023 :

- Etat des restes à réaliser 2022 (état joint en annexe)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 715 761,21	2 040 668,40
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 078 230,25	753 323,06
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 793 991,46	2 793 991,46

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 115 874,00	7 125 874,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		7 115 874,00	7 125 874,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		9 909 865,46	9 919 865,46

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	10 000,00
---	-----	-----------

TOTAL GENERAL		10 000,00
----------------------	--	------------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	333 746,00	305 550,88	21 516,00	0,00	327 066,88
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	12 400,00	0,00	14 732,00	0,00	14 732,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 091 766,17	215 647,87	614 955,38	0,00	830 603,25
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 505 736,00	556 981,50	186 606,11	0,00	743 587,61
Total des dépenses d'équipement		2 943 648,17	1 078 180,25	837 809,49	0,00	1 915 989,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	3 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	432 500,00	0,00	462 500,00	0,00	462 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50,00	50,00	0,00	0,00	50,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		435 855,00	50,00	462 500,00	0,00	462 550,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 379 503,17	1 078 230,25	1 300 309,49	0,00	2 378 539,74

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	69 417,64		2 600,00	0,00	2 600,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		412 851,72	0,00	412 851,72
Total des dépenses d'ordre d'investissement		69 417,64		415 451,72	0,00	415 451,72

TOTAL	3 448 920,81	1 078 230,25	1 715 761,21	0,00	2 793 991,46
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 793 991,46
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	973 518,00	437 957,06	741 162,64	0,00	1 179 119,70
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	964 458,18	0,00	176 489,59	0,00	176 489,59
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	16 086,00	7 932,00	0,00	0,00	7 932,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 954 062,18	445 889,06	917 652,23	0,00	1 363 541,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 250,00	0,00	137 500,00	0,00	137 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	175 025,36	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	307 434,00	307 434,00	0,00	0,00	307 434,00
Total des recettes financières		568 209,36	307 434,00	137 500,00	0,00	444 934,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 522 271,54	753 323,06	1 055 152,23	0,00	1 808 475,29

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 236 723,46		50 949,45	0,00	50 949,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	514 365,00		521 715,00	0,00	521 715,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		412 851,72	0,00	412 851,72
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 751 088,46		985 516,17	0,00	985 516,17

TOTAL	4 273 360,00	753 323,06	2 040 668,40	0,00	2 793 991,46
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 793 991,46
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	570 064,45
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 193 355,60	0,00	2 435 968,00	0,00	2 435 968,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 169 605,00	0,00	3 234 570,00	0,00	3 234 570,00
014	Atténuations de produits	27 760,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	496 019,25	0,00	591 705,70	0,00	591 705,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 886 739,85	0,00	6 287 243,70	0,00	6 287 243,70
66	Charges financières	252 001,00	0,00	255 465,85	0,00	255 465,85
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 139 240,85	0,00	6 543 209,55	0,00	6 543 209,55

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 236 723,46	0,00	50 949,45	0,00	50 949,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	514 365,00	0,00	521 715,00	0,00	521 715,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 751 088,46	0,00	572 664,45	0,00	572 664,45

TOTAL	7 890 329,31	0,00	7 115 874,00	0,00	7 115 874,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 115 874,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	142 700,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	544 895,00	0,00	539 500,00	0,00	539 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	517 900,00	0,00	592 500,00	0,00	592 500,00
731	Fiscalité locale	3 887 955,00	0,00	4 163 644,00	0,00	4 163 644,00
74	Dotations et participations (3)	1 419 920,00	0,00	1 421 000,00	0,00	1 421 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	27 610,00	0,00	17 410,00	0,00	17 410,00
Total des recettes de gestion courante		6 540 980,00	0,00	6 854 054,00	0,00	6 854 054,00
76	Produits financiers	268 970,00	0,00	268 970,00	0,00	268 970,00
77	Produits spécifiques (3)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	620,00		250,00	0,00	250,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 812 970,00	0,00	7 123 274,00	0,00	7 123 274,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	69 417,64		2 600,00	0,00	2 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		69 417,64		2 600,00	0,00	2 600,00

TOTAL	6 882 387,64	0,00	7 125 874,00	0,00	7 125 874,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 125 874,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	570 064,45
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	2 600,00	2 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	462 500,00	0,00	462 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 568 808,36		1 568 808,36
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	15 390,00	0,00	15 390,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	331 791,38	412 851,72	744 643,10
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50,00	0,00	50,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 378 539,74	415 451,72	2 793 991,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 793 991,46
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 435 968,00		2 435 968,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 234 570,00		3 234 570,00
014	Atténuations de produits	25 000,00		25 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	591 705,70	0,00	591 705,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	255 465,85	0,00	255 465,85
67	Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	521 715,00	521 715,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		50 949,45	50 949,45
Dépenses de fonctionnement – Total		6 543 209,55	572 664,45	7 115 874,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 115 874,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	137 500,00	0,00	137 500,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 179 119,70	0,00	1 179 119,70
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	176 489,59	412 851,72	589 341,31
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	7 932,00	0,00	7 932,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		159 800,00	159 800,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		361 915,00	361 915,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		50 949,45	50 949,45
024 Produits des cessions d'immobilisations	307 434,00		307 434,00
Recettes d'investissement – Total	1 808 475,29	985 516,17	2 793 991,46

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 793 991,46
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	120 000,00		120 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	539 500,00		539 500,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	592 500,00		592 500,00
731 Fiscalité locale	4 163 644,00		4 163 644,00
74 Dotations et participations (8)	1 421 000,00		1 421 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	17 410,00	0,00	17 410,00
76 Produits financiers	268 970,00	0,00	268 970,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	2 600,00	2 600,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	250,00	0,00	250,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	7 123 274,00	2 600,00	7 125 874,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 125 874,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 448 920,81	1 078 230,25	0,00	1 715 761,21	0,00	414 120,11	1 301 641,10	2 793 991,46
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 890,00	15 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 390,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	731 229,17	0,00	0,00	331 791,38	0,00	0,00	331 791,38	331 791,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	2 195 529,00	1 062 790,25	0,00	506 018,11	0,00	414 120,11	91 898,00	1 568 808,36
Total des dépenses d'équipement		2 943 648,17	1 078 180,25	0,00	837 809,49	0,00	414 120,11	423 689,38	1 915 989,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 305,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	432 500,00	0,00		462 500,00	0,00		462 500,00	462 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		435 855,00	50,00	0,00	462 500,00	0,00	0,00	462 500,00	462 550,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 379 503,17	1 078 230,25	0,00	1 300 309,49	0,00	414 120,11	886 189,38	2 378 539,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	69 417,64			2 600,00	0,00		2 600,00	2 600,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			412 851,72	0,00		412 851,72	412 851,72
Total des dépenses d'ordre		69 417,64			415 451,72	0,00		415 451,72	415 451,72

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 793 991,46
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 098 334,64	753 323,06	2 040 668,40	0,00	2 793 991,46
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	973 518,00	437 957,06	741 162,64	0,00	1 179 119,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	964 458,18	0,00	176 489,59	0,00	176 489,59
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 086,00	7 932,00	0,00	0,00	7 932,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 954 062,18	445 889,06	917 652,23	0,00	1 363 541,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 250,00	0,00	137 500,00	0,00	137 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	307 434,00	307 434,00	0,00	0,00	307 434,00
Total des recettes financières		393 184,00	307 434,00	137 500,00	0,00	444 934,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 347 246,18	753 323,06	1 055 152,23	0,00	1 808 475,29
021	Virement de la section de fonctionnement	1 236 723,46		50 949,45	0,00	50 949,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	514 365,00		521 715,00	0,00	521 715,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		412 851,72	0,00	412 851,72
Total des recettes d'ordre		1 751 088,46		985 516,17	0,00	985 516,17

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 793 991,46
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 448 920,81	1 078 230,25	0,00	1 715 761,21	0,00	414 120,11	1 301 641,10	2 793 991,46
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 890,00	15 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 390,00
2051	Concessions, droits similaires	16 890,00	15 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 390,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	731 229,17	0,00	0,00	331 791,38	0,00	0,00	331 791,38	331 791,38
2111	Terrains nus	530 890,17	0,00	0,00	56 251,04	0,00	0,00	56 251,04	56 251,04
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00
21311	Bâtiments administratifs	4 350,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21312	Bâtiments scolaires	14 700,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	77 500,00	0,00	0,00	77 500,00	77 500,00
21316	Equipements du cimetière	7 932,00	0,00	0,00	11 980,04	0,00	0,00	11 980,04	11 980,04
21318	Autres bâtiments publics	8 410,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	7 015,00	0,00	0,00	2 874,02	0,00	0,00	2 874,02	2 874,02
215738	Autre matériel et outillage de voirie	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	7 392,00	0,00	0,00	7 392,00	7 392,00
21838	Autre matériel informatique	59 335,00	0,00	0,00	3 325,81	0,00	0,00	3 325,81	3 325,81
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	6 658,23	0,00	0,00	6 658,23	6 658,23
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	14 460,00	0,00	0,00	2 215,00	0,00	0,00	2 215,00	2 215,00
2188	Autres immobilisations corporelles	83 637,00	0,00	0,00	72 595,24	0,00	0,00	72 595,24	72 595,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 195 529,00	1 062 790,25	0,00	506 018,11	0,00	414 120,11	91 898,00	1 568 808,36
Total des dépenses d'équipement		2 943 648,17	1 078 180,25	0,00	837 809,49	0,00	414 120,11	423 689,38	1 915 989,74

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 305,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	3 305,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	432 500,00	0,00		462 500,00	0,00		462 500,00	462 500,00
1641	Emprunts en euros	432 000,00	0,00		459 500,00	0,00		459 500,00	459 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00		2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
261	Titres de participation	50,00	50,00		0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		435 855,00	50,00	0,00	462 500,00	0,00	0,00	462 500,00	462 550,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 379 503,17	1 078 230,25	0,00	1 300 309,49	0,00	414 120,11	886 189,38	2 378 539,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	69 417,64			2 600,00	0,00		2 600,00	2 600,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 431,00			2 600,00	0,00		2 600,00	2 600,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	180,00			530,00	0,00		530,00	530,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	360,00			360,00	0,00		360,00	360,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 700,00			1 710,00	0,00		1 710,00	1 710,00
281538	Autres réseaux	1 191,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	65 986,64			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	23 008,95			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	16 822,43			0,00	0,00		0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	22 155,17			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 000,09			0,00	0,00		0,00	0,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			412 851,72	0,00		412 851,72	412 851,72
2111	Terrains nus	0,00			412 851,72	0,00		412 851,72	412 851,72
Total des dépenses d'ordre		69 417,64			415 451,72	0,00		415 451,72	415 451,72

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
201901	La Maisonnée	2	1 734 832,44	556 981,50	186 606,11	0,00	186 606,11	0,00
202101	Moyens généraux		51 368,87	17 195,40	11 936,00	0,00	0,00	11 936,00
202102	Elis		3 034,53	218 476,00	8 230,00	0,00	0,00	8 230,00
202103	Campagne de ravalement obligatoire des façades		36 976,00	0,00	14 732,00	0,00	0,00	14 732,00
202104	Préparation du PPI : 3 études		864,00	60 000,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
202106	Raccordement des bâtiments communaux au wifi		13 144,15	3 026,75	0,00	0,00	0,00	0,00
202107	Flotte automobile		65 606,25	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
202108	Espaces verts - Fleurissement		5 486,21	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
202201	Aménagement de la cour de l'école Jules Ferry	3	44 449,20	188 110,60	227 514,00	0,00	227 514,00	0,00
202202	Budget participatif		0,00	19 000,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
TOTAL			1 955 761,65	1 062 790,25	506 018,11	0,00	414 120,11	91 898,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 201901
LIBELLE : La Maisonnée
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 2

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 734 832,44	a 556 981,50	186 606,11	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 964,77	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	1 964,77	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 732 867,67	556 981,50	186 606,11	0,00
2313	Constructions	0,00	1 732 867,67	556 981,50	186 606,11	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		680 204,30	c 334 407,06	477 080,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	658 020,62	334 407,06	477 080,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	495 407,94	79 780,06	383 460,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	22 183,68	20 580,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	140 429,00	234 047,00	93 620,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	22 183,68	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	22 183,68	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	67 899,45
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201
LIBELLE : Aménagement de la cour de l'école Jules Ferry
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 3

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	44 449,20	a 188 110,60	227 514,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 304,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	2 304,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	42 145,20	188 110,60	227 514,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	42 145,20	188 110,60	227 514,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 94 585,00	204 750,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	94 585,00	204 750,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	48 700,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	11 750,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	94 585,00	144 300,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-116 289,60
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101
LIBELLE : Moyens généraux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		51 368,87	a	17 195,40	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 501,09	11 684,88	4 286,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	25 501,09	11 684,88	4 286,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	25 867,78	5 510,52	7 650,00		0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00		0,00
21838	Autre matériel informatique	20 299,18	3 794,52	1 100,00		0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 398,80	1 716,00	6 000,00		0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	550,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 169,80	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-29 131,40
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202102
LIBELLE : Elis
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 034,53	a 218 476,00	8 230,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 034,53	218 476,00	8 230,00	0,00
2031	Frais d'études	3 034,53	218 476,00	8 230,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-226 706,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202103
LIBELLE : Campagne de ravalement obligatoire des façades
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		36 976,00	a 0,00	14 732,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	36 976,00	0,00	14 732,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	36 976,00	0,00	14 732,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-14 732,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202104
LIBELLE : Préparation du PPI : 3 études
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		864,00	a	9 000,00	b
			60 000,00	9 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	864,00	60 000,00	9 000,00	0,00
2031	Frais d'études	864,00	60 000,00	9 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	40 675,00	d
			0,00	40 675,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	40 675,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	28 675,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	12 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-28 325,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202106
LIBELLE : Raccordement des bâtiments communaux au wifi
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		13 144,15	a 3 026,75	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 144,15	3 026,75	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	3 509,58	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	3 026,75	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	9 634,57	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 026,75
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202107
 LIBELLE : Flotte automobile
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		65 606,25	a	40 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 606,25	0,00	40 000,00	0,00
21561	Matériel roulant	26 673,40	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	38 932,85	0,00	40 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-40 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202108
 LIBELLE : Espaces verts - Fleurissement
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 486,21	a 0,00	2 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 486,21	0,00	2 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 975,01	0,00	2 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 511,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202202
LIBELLE : Budget participatif
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 19 000,00	6 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	19 000,00	6 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	19 000,00	6 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-25 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 098 334,64	753 323,06	2 040 668,40	0,00	2 793 991,46
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	973 518,00	437 957,06	741 162,64	0,00	1 179 119,70
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	43 280,00	8 965,00	1 000,00	0,00	9 965,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	5 838,00	0,00	2 533,00	0,00	2 533,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	36 675,00	0,00	36 675,00
1322	Subv. non transf. Régions	575 188,00	79 780,06	444 160,00	0,00	523 940,06
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	11 750,00	0,00	11 750,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 580,00	20 580,00	0,00	0,00	20 580,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	328 632,00	328 632,00	245 044,64	0,00	573 676,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	964 458,18	0,00	176 489,59	0,00	176 489,59
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	176 489,59	0,00	176 489,59
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	464 458,18	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	16 086,00	7 932,00	0,00	0,00	7 932,00
2111	Terrains nus	8 154,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	7 932,00	0,00	0,00	7 932,00
21538	Autres réseaux	7 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 954 062,18	445 889,06	917 652,23	0,00	1 363 541,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	85 250,00	0,00	137 500,00	0,00	137 500,00
10222	FCTVA	85 250,00	0,00	137 500,00	0,00	137 500,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	307 434,00	307 434,00	0,00	0,00	307 434,00
Total des recettes financières		393 184,00	307 434,00	137 500,00	0,00	444 934,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 347 246,18	753 323,06	1 055 152,23	0,00	1 808 475,29
021	Virement de la section de fonctionnement	1 236 723,46		50 949,45	0,00	50 949,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	514 365,00		521 715,00	0,00	521 715,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28031	Frais d'études	2 900,00		3 100,00	0,00	3 100,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	13 200,00		13 300,00	0,00	13 300,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	17 600,00		16 500,00	0,00	16 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	22 400,00		17 500,00	0,00	17 500,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	100,00		300,00	0,00	300,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 500,00		1 600,00	0,00	1 600,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		1 600,00	0,00	1 600,00
281351	Bâtiments publics	1 500,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 300,00		1 400,00	0,00	1 400,00
281538	Autres réseaux	400,00		0,00	0,00	0,00
281561	Matériel roulant	1 050,00		4 800,00	0,00	4 800,00
2815731	Matériel roulant	4 200,00		4 500,00	0,00	4 500,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	100,00		200,00	0,00	200,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 900,00		2 000,00	0,00	2 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 600,00		5 500,00	0,00	5 500,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		5 500,00	0,00	5 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		5 100,00	0,00	5 100,00
281838	Autre matériel informatique	14 800,00		10 750,00	0,00	10 750,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		4 500,00	0,00	4 500,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 100,00		13 500,00	0,00	13 500,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		2 150,00	0,00	2 150,00
28188	Autres immo. corporelles	37 300,00		46 000,00	0,00	46 000,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	374 415,00		361 915,00	0,00	361 915,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		412 851,72	0,00	412 851,72
16876	Dettes - Autres etabl. publics locaux	0,00		412 851,72	0,00	412 851,72
Total des recettes d'ordre		1 751 088,46		985 516,17	0,00	985 516,17

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 890 329,31	0,00	10 000,00	7 115 874,00	0,00	0,00	7 115 874,00	7 115 874,00
011	Charges à caractère général (3)	2 193 355,60	0,00	0,00	2 435 968,00	0,00	0,00	2 435 968,00	2 435 968,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 169 605,00	0,00		3 234 570,00	0,00		3 234 570,00	3 234 570,00
014	Atténuations de produits	27 760,00	0,00		25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	496 019,25	0,00	0,00	591 705,70	0,00	0,00	591 705,70	591 705,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 886 739,85	0,00	0,00	6 287 243,70	0,00	0,00	6 287 243,70	6 287 243,70
66	Charges financières	252 001,00	0,00		255 465,85	0,00		255 465,85	255 465,85
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			10 000,00					
Total des dépenses financières		252 501,00	0,00	10 000,00	255 965,85	0,00		255 965,85	255 965,85
Total des dépenses réelles		6 139 240,85	0,00	10 000,00	6 543 209,55	0,00	0,00	6 543 209,55	6 543 209,55
023	Virement à la section d'investissement	1 236 723,46			50 949,45	0,00		50 949,45	50 949,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	514 365,00			521 715,00	0,00		521 715,00	521 715,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 751 088,46			572 664,45	0,00		572 664,45	572 664,45

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	7 115 874,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 882 387,64	0,00	7 125 874,00	0,00	7 125 874,00
013	Atténuations de charges (2)	142 700,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	544 895,00	0,00	539 500,00	0,00	539 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	517 900,00	0,00	592 500,00	0,00	592 500,00
731	Fiscalité locale	3 887 955,00	0,00	4 163 644,00	0,00	4 163 644,00
74	Dotations et participations (2)	1 419 920,00	0,00	1 421 000,00	0,00	1 421 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	27 610,00	0,00	17 410,00	0,00	17 410,00
Total des recettes de gestion des services		6 540 980,00	0,00	6 854 054,00	0,00	6 854 054,00
76	Produits financiers	268 970,00	0,00	268 970,00	0,00	268 970,00
77	Produits spécifiques (2)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	620,00		250,00	0,00	250,00
Total des recettes financières		271 990,00	0,00	269 220,00	0,00	269 220,00
Total des recettes réelles		6 812 970,00	0,00	7 123 274,00	0,00	7 123 274,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	69 417,64		2 600,00	0,00	2 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		69 417,64		2 600,00	0,00	2 600,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	7 125 874,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 890 329,31	0,00	10 000,00	7 115 874,00	0,00	0,00	7 115 874,00	7 115 874,00
011	Charges à caractère général (4)	2 193 355,60	0,00	0,00	2 435 968,00	0,00	0,00	2 435 968,00	2 435 968,00
6042	Achats de prestations de services	1 140 113,00	0,00	0,00	1 140 870,00	0,00	0,00	1 140 870,00	1 140 870,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	26 210,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60611	Eau et assainissement	11 750,00	0,00	0,00	12 400,00	0,00	0,00	12 400,00	12 400,00
60612	Energie - Electricité	252 025,00	0,00	0,00	597 840,00	0,00	0,00	597 840,00	597 840,00
60622	Carburants	12 150,00	0,00	0,00	13 350,00	0,00	0,00	13 350,00	13 350,00
60623	Alimentation	1 510,00	0,00	0,00	1 310,00	0,00	0,00	1 310,00	1 310,00
60628	Autres fournitures non stockées	760,00	0,00	0,00	760,00	0,00	0,00	760,00	760,00
60631	Fournitures d'entretien	32 400,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	22 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 425,00	0,00	0,00	19 660,00	0,00	0,00	19 660,00	19 660,00
60633	Fournitures de voirie	1 297,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	7 410,00	0,00	0,00	6 620,00	0,00	0,00	6 620,00	6 620,00
6064	Fournitures administratives	6 300,00	0,00	0,00	4 350,00	0,00	0,00	4 350,00	4 350,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
6067	Fournitures scolaires	28 761,00	0,00	0,00	30 750,00	0,00	0,00	30 750,00	30 750,00
6068	Autres matières et fournitures	14 980,00	0,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00	10 300,00	10 300,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00
61228	Autres	17 190,00	0,00	0,00	13 670,00	0,00	0,00	13 670,00	13 670,00
6132	Locations immobilières	2 430,00	0,00	0,00	5 280,00	0,00	0,00	5 280,00	5 280,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	5 850,00	0,00	0,00	5 850,00	5 850,00
61358	Autres	14 845,00	0,00	0,00	4 858,00	0,00	0,00	4 858,00	4 858,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 760,00	0,00	0,00	2 830,00	0,00	0,00	2 830,00	2 830,00
61521	Entretien terrains	24 075,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	42 350,00	0,00	0,00	15 200,00	0,00	0,00	15 200,00	15 200,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 601,00	0,00	0,00	3 250,00	0,00	0,00	3 250,00	3 250,00
6156	Maintenance	127 312,00	0,00	0,00	134 530,00	0,00	0,00	134 530,00	134 530,00
6161	Multirisques	15 800,00	0,00	0,00	17 820,00	0,00	0,00	17 820,00	17 820,00
6168	Autres primes d'assurance	84 450,00	0,00	0,00	98 850,00	0,00	0,00	98 850,00	98 850,00
6182	Documentation générale et technique	2 200,00	0,00	0,00	2 060,00	0,00	0,00	2 060,00	2 060,00
6184	Versements à des organismes de formation	30 350,00	0,00	0,00	7 050,00	0,00	0,00	7 050,00	7 050,00
6188	Autres frais divers	6 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	250,00	0,00		250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
6232	Fêtes et cérémonies	63 055,00	0,00		52 565,00	0,00	0,00	52 565,00	52 565,00
6236	Catalogues et imprimés	15 680,00	0,00		16 010,00	0,00	0,00	16 010,00	16 010,00
6238	Divers	1 650,00	0,00		1 250,00	0,00	0,00	1 250,00	1 250,00
6247	Transports collectifs	19 920,00	0,00		19 700,00	0,00	0,00	19 700,00	19 700,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 050,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	8 630,00	0,00		10 280,00	0,00	0,00	10 280,00	10 280,00
6262	Frais de télécommunications	21 559,00	0,00		14 285,00	0,00	0,00	14 285,00	14 285,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	38 757,60	0,00		37 400,00	0,00	0,00	37 400,00	37 400,00
6282	Frais de gardiennage	50,00	0,00		50,00	0,00	0,00	50,00	50,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	47 050,00	0,00		32 450,00	0,00	0,00	32 450,00	32 450,00
6284	Redevances pour services rendus	19 930,00	0,00		19 870,00	0,00	0,00	19 870,00	19 870,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 000,00	0,00		2 600,00	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6288	Autres services extérieurs	400,00	0,00		400,00	0,00	0,00	400,00	400,00
63512	Taxes foncières	9 500,00	0,00		9 700,00	0,00	0,00	9 700,00	9 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 169 605,00	0,00		3 234 570,00	0,00		3 234 570,00	3 234 570,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	2 800,00	0,00		2 800,00	0,00		2 800,00	2 800,00
6218	Autre personnel extérieur	7 700,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
6331	Versement mobilité	25 900,00	0,00		37 600,00	0,00		37 600,00	37 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 100,00	0,00		9 400,00	0,00		9 400,00	9 400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	39 100,00	0,00		33 900,00	0,00		33 900,00	33 900,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 500,00	0,00		5 700,00	0,00		5 700,00	5 700,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 393 030,00	0,00		1 383 800,00	0,00		1 383 800,00	1 383 800,00
64112	SFT, indemnité de résidence	47 300,00	0,00		30 500,00	0,00		30 500,00	30 500,00
64113	NBI	0,00	0,00		16 900,00	0,00		16 900,00	16 900,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	4 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	223 700,00	0,00		330 880,00	0,00		330 880,00	330 880,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00		204 550,00	0,00		204 550,00	204 550,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00		94 500,00	0,00		94 500,00	94 500,00
64131	Rémunérations	440 260,00	0,00		151 300,00	0,00		151 300,00	151 300,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		3 070,00	0,00		3 070,00	3 070,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	1 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	123 500,00	0,00		39 500,00	0,00		39 500,00	39 500,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		780,00	0,00		780,00	780,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		12 550,00	0,00		12 550,00	12 550,00
64171	Apprentis - rémunérations	13 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	351 100,00	0,00		373 370,00	0,00		373 370,00	373 370,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	414 200,00	0,00		438 750,00	0,00		438 750,00	438 750,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 800,00	0,00		18 680,00	0,00		18 680,00	18 680,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 500,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		250,00	0,00		250,00	250,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00		5 170,00	0,00		5 170,00	5 170,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 650,00	0,00		6 650,00	0,00		6 650,00	6 650,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 470,00	0,00		16 350,00	0,00		16 350,00	16 350,00
6488	Autres	9 695,00	0,00		9 620,00	0,00		9 620,00	9 620,00
014	Atténuations de produits	27 760,00	0,00		25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	8 660,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	19 100,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	496 019,25	0,00	0,00	591 705,70	0,00	0,00	591 705,70	591 705,70
65138	Autres secours	0,00	0,00		20,00	0,00	0,00	20,00	20,00
65311	Indemnités de fonction	120 200,00	0,00		124 500,00	0,00	0,00	124 500,00	124 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	350,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	8 500,00	0,00		9 200,00	0,00	0,00	9 200,00	9 200,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 000,00	0,00		7 300,00	0,00	0,00	7 300,00	7 300,00
65315	Formation	300,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	80 000,00	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	550,00	0,00		92 300,00	0,00	0,00	92 300,00	92 300,00
657362	Subv. fonct. CCAS	151 209,25	0,00		146 925,70	0,00	0,00	146 925,70	146 925,70
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	117 300,00	0,00		111 700,00	0,00	0,00	111 700,00	111 700,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		150,00	0,00	0,00	150,00	150,00
65888	Autres	2 210,00	0,00		510,00	0,00	0,00	510,00	510,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 886 739,85	0,00	0,00	6 287 243,70	0,00	0,00	6 287 243,70	6 287 243,70
66	Charges financières	252 001,00	0,00		255 465,85	0,00		255 465,85	255 465,85
66111	Intérêts réglés à l'échéance	251 000,00	0,00		252 500,00	0,00		252 500,00	252 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1,00	0,00		2 965,85	0,00		2 965,85	2 965,85
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			10 000,00					
Total des charges financières et spécifiques		252 501,00	0,00	10 000,00	255 965,85	0,00		255 965,85	255 965,85
Total des dépenses réelles		6 139 240,85	0,00	10 000,00	6 543 209,55	0,00	0,00	6 543 209,55	6 543 209,55
023	Virement à la section d'investissement	1 236 723,46			50 949,45	0,00		50 949,45	50 949,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	514 365,00			521 715,00	0,00		521 715,00	521 715,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	139 950,00			159 800,00	0,00		159 800,00	159 800,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	374 415,00			361 915,00	0,00		361 915,00	361 915,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 751 088,46			572 664,45	0,00		572 664,45	572 664,45

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	5 708,88
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 743,03
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 965,85

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 882 387,64	0,00	7 125 874,00	0,00	7 125 874,00
013	Atténuations de charges (3)	142 700,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	136 100,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	544 895,00	0,00	539 500,00	0,00	539 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70323	Red. occupation dom. public	3 500,00	0,00	5 200,00	0,00	5 200,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
7066	Redevances services à caractère social	92 000,00	0,00	82 000,00	0,00	82 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	324 435,00	0,00	324 450,00	0,00	324 450,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	112 200,00	0,00	114 000,00	0,00	114 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 460,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	1 150,00	0,00	1 150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	517 900,00	0,00	592 500,00	0,00	592 500,00
73211	Attribution de compensation	336 800,00	0,00	409 800,00	0,00	409 800,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	181 100,00	0,00	182 700,00	0,00	182 700,00
731	Fiscalité locale	3 887 955,00	0,00	4 163 644,00	0,00	4 163 644,00
73111	Impôts directs locaux	3 524 055,00	0,00	3 770 144,00	0,00	3 770 144,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	287 000,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	74 900,00	0,00	111 500,00	0,00	111 500,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 419 920,00	0,00	1 421 000,00	0,00	1 421 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	614 944,00	0,00	614 000,00	0,00	614 000,00
741121	DSR des communes	112 505,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
741127	DNP des communes	83 600,00	0,00	83 000,00	0,00	83 000,00
744	FCTVA	3 700,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
74712	Emplois d'avenir	4 800,00	0,00	6 600,00	0,00	6 600,00
74718	Autres participations Etat	12 350,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
7473	Participation départements	9 750,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	4 750,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
74788	Autres	379 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	384 200,00	0,00	384 200,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	157 200,00	0,00	157 200,00	0,00	157 200,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	21 800,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
7484	Dotation de recensement	14 867,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	27 610,00	0,00	17 410,00	0,00	17 410,00
752	Revenus des immeubles	17 350,00	0,00	16 900,00	0,00	16 900,00
75882	Reprise de réserve - Surplus de DMTO	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
75888	Autres	10 260,00	0,00	10,00	0,00	10,00
Total des recettes de gestion des services		6 540 980,00	0,00	6 854 054,00	0,00	6 854 054,00
76	Produits financiers	268 970,00	0,00	268 970,00	0,00	268 970,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	268 970,00	0,00	268 970,00	0,00	268 970,00
77	Produits spécifiques (3)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	620,00		250,00	0,00	250,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		250,00	0,00	250,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	620,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 812 970,00	0,00	7 123 274,00	0,00	7 123 274,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	69 417,64		2 600,00	0,00	2 600,00
722	Immobilisations corporelles	65 986,64		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	2 240,00		2 600,00	0,00	2 600,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	1 191,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		69 417,64		2 600,00	0,00	2 600,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		524 251,04	320 516,31	0,00	2 000,00	298 391,34	90 328,27	1 050,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	462 000,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	13 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 251,04	120 124,20	0,00	2 000,00	298 391,34	90 328,27	1 050,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	186 606,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		313 989,59	525 879,64	0,00	0,00	204 750,00	8 000,00	2 533,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	137 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	525 879,64	0,00	0,00	204 750,00	8 000,00	2 533,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 489,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		23 772,53	0,00	0,00	40 000,00		1 300 309,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		462 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 230,00	0,00	0,00	0,00		21 516,00
204	Subventions d'équipement versées	14 732,00	0,00	0,00	0,00		14 732,00
21	Immobilisations corporelles	810,53	0,00	0,00	40 000,00		614 955,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		186 606,11
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 055 152,23
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		137 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		741 162,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		176 489,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		390 165,85	4 028 133,00	0,00	4 400,00	1 433 810,00	278 430,00	280 340,70	0,00
011	Charges à caractère général	2 500,00	592 583,00	0,00	4 400,00	1 396 610,00	275 680,00	106 265,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 234 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	96 950,00	201 130,00	0,00	0,00	37 200,00	2 500,00	173 925,70	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	255 465,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		6 028 064,00	116 860,00	0,00	0,00	411 050,00	118 300,00	440 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	13 150,00	0,00	0,00	275 450,00	51 400,00	196 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	592 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 161 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 004 700,00	17 600,00	0,00	0,00	128 400,00	26 300,00	244 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 110,00	0,00	0,00	7 200,00	5 600,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	268 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	111 160,00	500,00	8 520,00	17 750,00		6 553 209,55
011	Charges à caractère général	0,00	31 160,00	500,00	8 520,00	17 750,00		2 435 968,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 234 570,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00		591 705,70
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		255 465,85
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	7 500,00	1 200,00	300,00	0,00		7 123 274,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 000,00	1 200,00	300,00	0,00		539 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		592 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00		4 163 644,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 421 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00		17 410,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		268 970,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		250,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9622513373A	01/08/2022	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 177 818,95									
1641 Emprunts en euros (total)					10 177 818,95									
000160 20029402	CREDIT MUTUEL	01/07/2013		31/12/2013	500 000,00	R	EURIBOR	2,259	2,274		T	X Echéance constante	O	A-1
10278 04065 00021552201	CREDIT MUTUEL SAINT MAX ESSEY LES NANCY	13/07/2022		30/09/2022	500 000,00	F		1,750	1,794		T	X Echéance progressive	O	A-1
9241146	Ets CAISSE EPARGNE DE LORRAINE	01/07/2013		05/01/2014	500 000,00	F		3,450	3,497		M	X Echéance constante		A-1
9452634	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Champa	03/10/2014		05/01/2015	400 000,00	V		2,000	2,271		T	P		A-1
A050131	Ets CAISSE EPARGNE DE LORRAINE	21/07/2005		25/10/2005	200 000,00	F		3,450	3,450		T	X Echéance constante		A-1
MPH275136/0293972/00	Ets CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/12/2015		01/01/2017	8 077 818,95	F		3,250	3,323		S	X Echéance constante	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					507 228,68									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					507 228,68									
202000723 EPFGE2022	AGENT COMPTABLE CAF MEURTHE-ET-MOSELLE EPF LORRAINE	28/12/2020 15/03/2022		01/10/2022 15/03/2023	42 770,50 464 458,18	F C		0,000 9,000	0,000 1,001		A A	X Echéance constante X Echéance constante		F-1 A-1
Total général					10 685 047,63									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 850 740,20					458 734,16	246 489,30	0,00	2 429,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 850 740,20					458 734,16	246 489,30	0,00	2 429,00
000160 20029402		0,00	A-1	211 672,27	5,67	R	EURIBOR	2,274	34 888,14	6 390,56	0,00	15,80
10278 04065 00021552201		0,00	A-1	490 000,00	24,42	F		1,794	20 000,00	8 443,76	0,00	22,85
9241146		0,00	A-1	231 279,43	5,92	F		3,497	35 313,72	7 402,68	0,00	486,87
9452634		0,00	A-1	258 837,85	11,75	V		2,271	19 282,52	7 653,76	0,00	1 754,96
A050131		0,00	A-1	36 279,49	2,50	F		3,450	12 797,79	1 087,25	0,00	148,52
MPH275136/0293972/00		0,00	A-1	6 622 671,16	14,00	F		3,323	336 451,99	215 511,29	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		505 090,15					53 744,99	4 644,58	0,00	3 279,88
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		505 090,15					53 744,99	4 644,58	0,00	3 279,88
202000723		0,00	F-1	40 631,97	18,75	F		0,000	2 138,53	0,00	0,00	0,00
EPFGE2022		0,00	A-1	464 458,18	8,17	C		1,001	51 606,46	4 644,58	0,00	3 279,88
Total général		0,00		8 355 830,35					512 479,15	251 133,88	0,00	5 708,88

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 315 198,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		27-02-2023
	Catégories de biens amortis		
L	Agencements et aménagements des bâtiments	15	27/02/2023
L	Autre matériel	10	27/02/2023
L	Coffre-fort	20	27/02/2023
L	Engins	12	27/02/2023
L	Equipements aires de jeux	10	27/02/2023
L	Equipements connectés au matériel informatique	3	27/02/2023
L	Equipements sportifs	15	27/02/2023
L	Equipements véhicules (remorques)	12	27/02/2023
L	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	27/02/2023
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	27/02/2023
L	Frais études, élaboration, modifications et révisions doc urba	10	27/02/2023
L	Gros électroménager	10	27/02/2023
L	Logiciels	2	27/02/2023
L	Mobilier scolaire	10	27/02/2023
L	Ordinateurs fixes	5	27/02/2023
L	Ordinateurs fixes scolaires	5	27/02/2023
L	Ordinateurs portables	5	27/02/2023
L	Ordinateurs portables scolaires	5	27/02/2023
L	Outils technique	5	27/02/2023
L	Petit électroménager	3	27/02/2023
L	Petit matériel de bureau scolaire	5	27/02/2023
L	Petit mobilier de bureau	5	27/02/2023
L	Plantations	15	27/02/2023
L	Subvention ravalements de façade	5	27/02/2023
L	Tablettes numériques	3	27/02/2023
L	Tablettes numériques scolaires	3	27/02/2023
L	Téléphonie fixe	10	27/02/2023
L	Téléphonie portable	3	27/02/2023
L	Véhicules légers	10	27/02/2023
L	Véhicules non motorisés	10	27/02/2023
L	Véhicules utilitaires	12	27/02/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		134 937,31	134 937,31	11 078,40	123 858,91
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		88 938,13	88 938,13	0,00	88 938,13
Rénovation de la toiture du Centre Technique Municipal	0,00	17/03/2016	88 938,13	88 938,13	0,00	88 938,13
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		45 999,18	45 999,18	11 078,40	34 920,78
Provision pour clients douteux	0,00	23/03/2017	10 000,00	10 000,00	5 573,92	4 426,08
Provision pour clients douteux	0,00	22/03/2018	8 448,47	8 448,47	0,00	8 448,47
Provision clients douteux	0,00	28/03/2019	12 448,47	12 448,47	2 977,22	9 471,25
PROVISION CLIENTS DOUTEUX	0,00	05/03/2020	9 471,25	9 471,25	2 527,26	6 943,99
PROVISION CLIENTS DOUTEUX	0,00	18/03/2021	5 630,99	5 630,99	0,00	5 630,99
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		134 937,31	134 937,31	11 078,40	123 858,91
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		1 178 163,00	1 178 163,00	0,00	1 178 163,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		1 178 163,00	1 178 163,00	0,00	1 178 163,00
Salle polyvalente	0,00	22/12/2008	380 821,00	380 821,00	0,00	380 821,00
Investissement futurs	0,00	31/12/2009	497 342,00	497 342,00	0,00	497 342,00
Investissements futurs	0,00	04/03/2010	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		1 178 163,00	1 178 163,00	0,00	1 178 163,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		1 313 100,31	1 313 100,31	11 078,40	1 302 021,91

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				5 080 000,00	2 546 600,03	361 914,29	2 171 485,68
2005	Renégociation emprunt	25	24/03/2005	30 000,00	21 600,00	1 200,00	7 200,00
2016	Refinancement emprunt n°MPH275136/0293972/001 (DEXIA-SFIL-CAFIL)	14	17/03/2016	5 050 000,00	2 525 000,03	360 714,29	2 164 285,68

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					6 201 000,09	4 295 263,73										104 080,71	295 907,83	
BATIGERE NANCY -	2017	X Echéance constante	BATIGERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	446 022,46	117 878,53	1,75	A	F	1,900	F	1,900	A-1		2 239,69	58 384,62		
BATIGERE NANCY -	2017	X Echéance constante	BATIGERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	14 086,82	5 281,26	1,83	A	F	1,750	F	1,750	A-1		92,42	1 759,59		
BATIGERE NANCY -	2007	X Echéance constante	BATIGERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	626 398,60	507 177,30	18,00	A	F	4,300	F	4,300	A-1		21 808,62	14 144,77		
BATIGERE NANCY -	2017	C	BATIGERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	2 024 299,21	1 467 616,93	13,83	S	F	0,995	F	0,995	A-1		28 703,45	101 214,96		
BATIGERE PRESENCE HABITAT	2017	X Echéance constante	SAHLM PRESENCE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	8 438,14	2 343,87	1,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1		31,64	1 178,13		

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BATIGERE PRESENCE HABITAT	2017	X Echéance constante	SAHLM PRESENCE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	18 416,69	5 928,57	2,42	A	F	1,350	F		1,350	A-1		80,04	1 997,51	
BATIGERE PRESENCE HABITAT	2017	X Echéance constante	SAHLM PRESENCE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	19 358,65	6 231,79	2,42	A	F	1,350	F		1,350	A-1		84,13	2 099,68	
BATIGERE PRESENCE HABITAT	2017	X Echéance constante	SAHLM PRESENCE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	18 767,73	2 592,79	0,58	A	F	1,350	F		1,350	A-1		35,00	2 592,79	
IMMOBILIERE 3F GRAND EST	2016	X Echéance constante	3F RESIDENCES	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	307 100,47	220 093,71	10,33	A	F	3,800	F		3,800	A-1		8 363,56	16 489,67	
MEURTHE & MOSELLE HABITAT - MMH	2000	X Echéance constante	MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	39 743,46	15 246,69	9,42	A	F	1,550	F		1,550	A-1		236,32	1 529,54	
MEURTHE & MOSELLE HABITAT - MMH	2021	X Echéance constante	MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	493 838,01	431 155,84	15,33	A	F	1,100	F		1,100	A-1		4 742,71	30 495,43	
MEURTHE & MOSELLE HABITAT - MMH	2005	X Echéance constante	MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	871 750,00	532 463,57	16,17	A	F	2,500	F		2,500	A-1		14 133,94	25 588,78	
MEURTHE & MOSELLE HABITAT - MMH	2004	X Echéance constante	MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	402 617,00	239 659,52	16,42	A	F	2,950	F		2,950	A-1		7 069,96	11 361,75	
MEURTHE & MOSELLE HABITAT - MMH	2005	X Echéance constante	MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	221 228,00	179 091,57	31,17	A	F	2,500	F		2,500	A-1		4 685,98	3 329,25	
MEURTHE & MOSELLE HABITAT - MMH	2004	X Echéance constante	MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	150 619,00	115 692,28	31,42	A	F	2,950	F		2,950	A-1		3 412,92	2 391,26	
MEURTHE & MOSELLE HABITAT - MMH	2017	X Echéance constante	MEURTHE ET MOSELLE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	219 917,33	184 898,54	30,33	A	F	1,700	F		1,700	A-1		3 143,28	6 763,75	

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
STE LORRAINE D'HABITAT	2018	X Echéance constante	STE LORRAINE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	279 153,32	231 115,42	17,83	T	F		0,509	F		0,509	A-1		4 604,78	12 720,47
STE LORRAINE D'HABITAT	2018	X Echéance constante	STE LORRAINE HABITAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS E	39 245,20	30 795,55	16,25	T	F		0,509	F		0,509	A-1		612,27	1 865,88
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					6 201 000,09	4 295 263,73											104 080,71	295 907,83

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	399 988,54
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	763 613,03
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 163 601,57
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 123 274,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	16,34

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	11 808,00	11 808,00	11 808,00	2 952,00	0,00	38 376,00
VEHICULE MASTER	2019	DIAC	5	1 376,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
COPIEURS ECOLES MATERNELLES + VIE LOCALE + COULEUR	2021	EST MULTICOPIE	5	11 808,00	0,00	11 808,00	11 808,00	11 808,00	2 952,00	0,00	38 376,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				13 184,16	0,00	11 808,00	11 808,00	11 808,00	2 952,00	0,00	38 376,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	0,00	23,00	20,00	0,00	20,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		19,00	5,03	24,03	23,43	0,00	23,43
Adjoint Technique	C	5,00	2,91	7,91	7,31	0,00	7,31
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	2,00	0,87	2,87	2,87	0,00	2,87
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	8,00	1,25	9,25	9,25	0,00	9,25
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		8,00	1,30	9,30	9,30	1,00	10,30
ATSEM principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
ATSEM principal de 1ère classe	C	7,00	0,50	7,50	7,50	0,00	7,50
ATSEM principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	A	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE MALZEVILLE - COMMUNE DE MALZEVILLE - BP (projet de budget) - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier-chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	9,00	10,00
Assistant-e maternel-le	C	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	9,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général de services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		54,00	6,33	60,33	56,73	10,00	66,73

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
20/04/2011 -	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRAND NANCY HABITAT	SOC SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRAND NANCY HABITAT		1 000,00
26/09/2018 -	SPL GESTION LOCALE - CDG	SPL GESTION LOCALE - CDG	Société Française	2 600,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
SIVU ST MICHEL JERICHO		SFP	80 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		464 600,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		462 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	459 500,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 500,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 600,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 600,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	464 600,00	1 078 230,25	0,00	1 542 830,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		710 164,45	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		137 500,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	137 500,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		572 664,45	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	3 100,00	0,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	13 300,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	16 500,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	17 500,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	300,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 600,00	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	1 600,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	1 400,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	4 800,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	4 500,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	200,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	2 000,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	5 500,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	5 500,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	5 100,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	10 750,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	4 500,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	13 500,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	2 150,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	46 000,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Indemnités de renégociation de la dette</i>	361 915,00	0,00
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 949,45	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	710 164,45	753 323,06	0,00	0,00	1 463 487,51

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 542 830,25
Ressources propres disponibles	IV 1 463 487,51
Solde	V = IV – II (8) -79 342,74

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	32,21	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	25,60	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par Le Maire (1),
A Malzéville, le 27/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Malzéville, le :

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BERTRAND-DRIRA Philippe	
BIYELA Pierre	
COLOMBAIN Yves	
FLORENTIN-POIZOT Claire	
GIRARD Irène	
GRUET Stéphanie	
HIRTZ Jean-Marie	
HUGUENIN-VIRCHAUX Jean-François	
JOHN Agnès	
KLING Bertrand	
LEMAIRE Paul	
LETONDOR Elisabeth	
MARCHAL-TARNUS Corinne	
MARTINS Anne	
MAYER Gilles	
NATALINO Jessica	
PELINSKI Pascal	
RENARD Jean-Marc	
RIBY-CUNISSE Gaëlle	
ROUILLON Jean-Pierre	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SAUSEY Jean-Yves	
SCHILTZ Francis	
SIMERMANN Aude	
SPIGOLON Gilles	
TCHAMKAM Marie-Claire	
THOMASSIN Daniel	
TRANCHINA Malika	
VIEAU Alexandra	
WINTER Camille	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Malzéville, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE DE MALZEVILLE**Budget : **COMMUNE DE MALZEVILLE**

2022

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		317 249,36 €	317 249,36 €	0,00 €
1318 - Autres	020		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1328 - Autres	020		3 305,00 €	3 303,74 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01		432 000,00 €	429 746,15 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	020		500,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	020	202104	60 000,00 €	864,00 €	60 000,00 €
2031 - Frais d'études	411	202104	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	824	202102	218 476,00 €	0,00 €	218 476,00 €
20422 - Privé - Bâtiments et installations	824	202103	12 400,00 €	14 114,00 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020		9 800,00 €	1 500,00 €	9 400,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020	202101	15 780,00 €	9 376,85 €	4 084,88 €
2051 - Concessions et droits similaires	023		3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	64		4 090,00 €	0,00 €	2 990,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	64	202101	7 600,00 €	0,00 €	7 600,00 €
2111 - Terrains nus	01		530 890,17 €	537 552,79 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	01	202202	19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	324	202108	1 310,00 €	1 274,01 €	0,00 €
21311 - Hôtel de ville	020		4 350,00 €	9 911,83 €	0,00 €
21311 - Hôtel de ville	020	202101	1 450,00 €	0,00 €	0,00 €
21311 - Hôtel de ville.	020	202106	2 088,00 €	2 087,96 €	0,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	211		10 000,00 €	9 988,20 €	0,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	212		4 700,00 €	15 989,72 €	0,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	212	202201	241 555,00 €	42 145,20 €	188 110,60 €
21316 - Équipements du cimetière	026		7 932,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	020		5 410,00 €	5 246,88 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	251		3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	33	202106	4 355,00 €	1 304,84 €	3 026,75 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

2022

Collectivité : COMMUNE DE MALZEVILLE

Budget : COMMUNE DE MALZEVILLE

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
21561 - Matériel roulant - Incendie et défense civile	112	202107	20 689,00 €	20 988,04 €	0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	020		7 015,00 €	6 597,41 €	0,00 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	020		500,00 €	492,00 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport	822	202107	39 000,00 €	38 932,85 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	020		350,00 €	1 339,36 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	020	202101	15 640,00 €	3 204,45 €	3 794,52 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	023		1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	211		1 465,00 €	54,99 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	212		48 570,00 €	46 356,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	213		5 850,00 €	5 448,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	33		2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2184 - Mobilier	020		600,00 €	11 335,88 €	0,00 €
2184 - Mobilier	020	202101	15 450,00 €	2 398,80 €	1 716,00 €
2184 - Mobilier	211		3 895,00 €	2 584,71 €	0,00 €
2184 - Mobilier	212		3 250,00 €	2 357,78 €	0,00 €
2184 - Mobilier	251		1 180,00 €	950,10 €	0,00 €
2184 - Mobilier	522		760,00 €	0,00 €	0,00 €
2184 - Mobilier	64		4 775,00 €	2 041,39 €	0,00 €
2184 - Mobilier			33 273,00 €	25 824,72 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020		9 200,00 €	9 158,33 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	022		20 000,00 €	19 193,76 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	023		650,00 €	606,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	024		2 630,00 €	2 049,99 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	112		4 250,00 €	3 498,66 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	2		725,00 €	222,84 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	211		300,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	212		4 150,00 €	2 101,87 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	251				

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE DE MALZEVILLE**Budget : **COMMUNE DE MALZEVILLE****2022**

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2188 - Autres immobilisations corporelles	33		79,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	64		0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	814		6 180,00 €	5 123,31 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	822		2 200,00 €	1 098,00 €	0,00 €
2313 - Constructions	020	201901	1 505 736,00 €	948 754,50 €	556 981,50 €
261 - Titres de participation	020		50,00 €	0,00 €	50,00 €
		Total des dépenses	3 696 752,53 €	2 567 369,27 €	1 078 230,25 €

Malzéville, le 28/02/2023

Le Maire
Bertrand KLING

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : **COMMUNE DE MALZEVILLE**Budget : **COMMUNE DE MALZEVILLE**

2022

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
024 - Produits de cessions	020		307 434,00 €	0,00 €	307 434,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	01		85 250,00 €	85 259,16 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01		175 025,36 €	175 025,36 €	0,00 €
1311 - Etat et établissements nationaux	112		400,00 €	0,00 €	400,00 €
1311 - Etat et établissements nationaux	2		3 500,00 €	3 498,66 €	0,00 €
1311 - Etat et établissements nationaux	212		39 380,00 €	12 340,00 €	8 565,00 €
1318 - Autres	020		3 305,00 €	3 303,74 €	0,00 €
1318 - Autres	64		2 533,00 €	0,00 €	0,00 €
1322 - Régions	020		575 188,00 €	495 407,94 €	79 780,06 €
1328 - Autres	020		20 580,00 €	0,00 €	20 580,00 €
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	020		234 047,00 €	0,00 €	234 047,00 €
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	212		94 585,00 €	0,00 €	94 585,00 €
1641 - Emprunts en euros	01		500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	020		500,00 €	102,00 €	0,00 €
16876 - Autres établissements publics locaux	01		464 458,18 €	464 458,18 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	020		8 154,00 €	0,00 €	0,00 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	026		7 932,00 €	0,00 €	7 932,00 €
Total des recettes			2 522 271,54 €	1 739 395,04 €	753 323,06 €

Malzéville, le 28/02/2023

Le Maire
Bertrand KLING

BUDGET PRIMITIF 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023



UN BUDGET 2023 FORTEMENT MARQUÉ PAR L'INFLATION

- 5,2 % en 2022
- 6 % en 2023

+ 500 000 € rien que pour les fluides en deux ans

L'effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement trouvera son terme cette année



2023 : engager des réformes structurelles

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à

9 919 865,46 € dont :

- 7 125 874 € en fonctionnement**
- 2 793 991.46 € en investissement**

**PÔLE
MALZÉVILLE
ÉDUCATIVE ET
SOLIDAIRE**

BUDGET PRIMITIF 2023

MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 472 070,70 €	65 927,34 €
Recettes	801 150 €	8 565 €

BUDGET PRIMITIF 2023 : MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE

MISSION PETITE ENFANCE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	36 900 €	240 €
Recettes	316 500 €	

5 450 € en F
2 240 € en I
pour le fonctionnement de la crèche

27 000 € pour les crèches du territoire

316 500 € de recettes
des familles (80 000 €)
et de la CAF

Vers une nouvelle
politique petite enfance

BUDGET PRIMITIF 2023 : MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE

MISSION ÉDUCATION JEUNESSE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 178 070 €	65 687,34 €
Recettes	480 150 €	8 565 €

1 506 757,34 €



- Éducation : 1^{er} poste de dépense
- 15 % du budget, 2 366 € par élève

Des écoles impliquées dans les défis de la société

Fonctionnement des écoles :

- F : 46 680 €
- I : 65 687 €

Des prestations à interroger :

- Nouveau marché périscolaire
- Négociations Sodexo

Projets des écoles :

- 47 800 €

Recettes :

- Familles : 326 450 €
- CAF : 142 300 €
- Subventions : 3 000 €

Services périscolaires et extrascolaires :

- 1 083 180 €

BUDGET PRIMITIF 2023 : MALZÉVILLE ÉDUCATIVE ET SOLIDAIRE

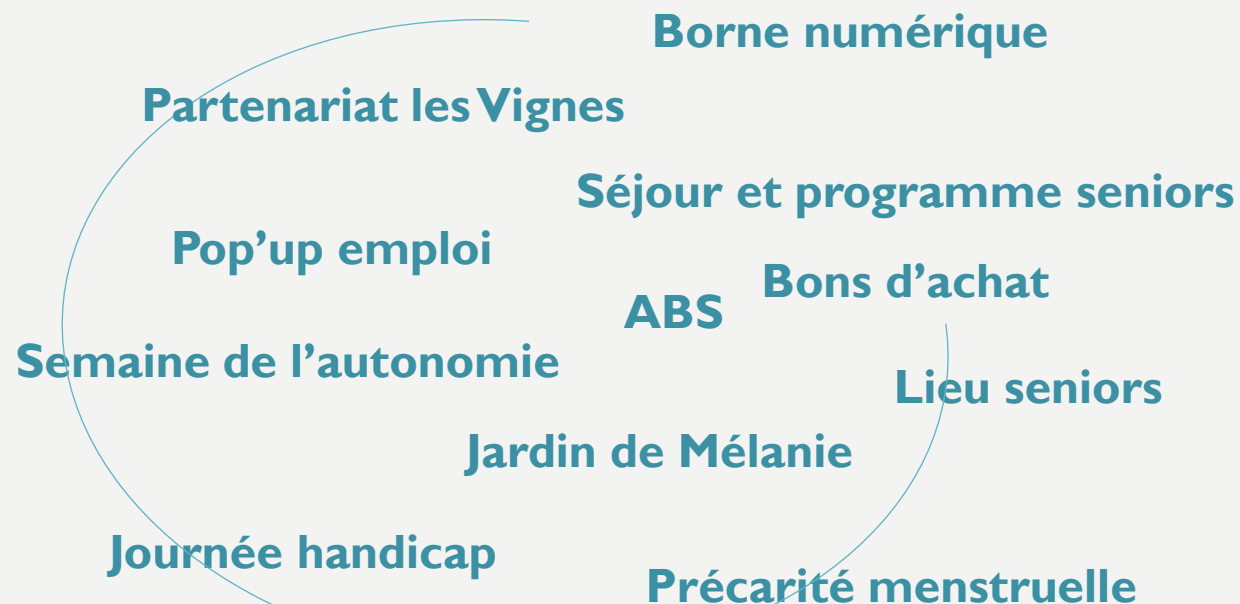
MISSION SOLIDARITÉS

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	257 100,70 €	
Recettes	4 500 €	

- 146 925,70 € pour le CCAS
- 30 175 € pour les autres actions
- 80 000 € pour le SIVU SMJ

Recettes :

- Subventions : 4 500 €



**PÔLE
MALZÉVILLE
DURABLE
ATTRACTIVE
INNOVANTE**

BUDGET PRIMITIF 2023

MALZÉVILLE DURABLE, ATTRACTIVE, INNOVANTE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	150 280 €	1 660 984,11€
Recettes		1 466 055,70 €

BUDGET PRIMITIF 2023 : MALZÉVILLE ATTRACTIVE, DURABLE ET INNOVANTE

MISSION URBANISME

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 650 €	985 025,61 €
Recettes		1 118 921,06 €

14 732 € : ravalements de façade

743 587,61 € : maison commune

226 706 € : ZAC du bord de l'eau

Recettes nouvelle Maisonnée :

- Région Grand Est : 463 240 €
- DETR : 327 667 €
- CAF : 20 580 €
- Vente terrain mmH : 307 434 €

Négociations mmH :
Maison commune

BUDGET PRIMITIF 2023 : MALZÉVILLE ATTRACTIVE, DURABLE ET INNOVANTE

MISSION ENVIRONNEMENT

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	29 070 €	417 624,60 €
Recettes		204 750 €

415 624,60 € : pour faire cour

- Désimperméabilisation et végétalisation
- Préau végétalisé
- Rampe d'accessibilité
- Gestion des eaux

29 070 € : ville plus résiliente

- 0 phyto
- Entretien des sentiers
- Nouvelle politique de végétalisation
- Manifestations : transhumance, bourse aux plantes
- Adhésion ALEC

Recettes cour Ferry :

- Agence de l'eau : 144 300 €
- DETR : 94 585 €
- Région Grand Est : 48 700 €
- Métropole GN : 11 750 €

BUDGET PRIMITIF 2023 : MALZÉVILLE ATTRACTIVE, DURABLE ET INNOVANTE

MISSION GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	112 560 €	258 333,90 €
Recettes		142 384,64 €

112 560 € : entretien du patrimoine

45 000 € : plan des sobriétés
• Relampage

69 000 € : diagnostic global des bâtiments

258 333,90 € : sécurisation et confortement des bâtiments

Recettes diagnostic des bâtiments :

- Région Grand Est : 12 000 €
- Banque des territoires : 28 675 €

**PÔLE
MALZÉVILLE
CITOYENNE
CULTURELLE
RESPONSABLE**

BUDGET PRIMITIF 2023

MALZÉVILLE CITOYENNE, CULTURELLE, RESPONSABLE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	297 225 €	38 000 €
Recettes	29 850 €	8 400 €

BUDGET PRIMITIF 2023 : MALZÉVILLE CITOYENNE, CULTURELLE, RESPONSABLE

MISSION CULTURE ET COMMUNICATION

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	32 660 €	11 000 €
Recettes	4 500 €	8 000 €

14 410 € : politique culturelle

18 250 € : communication

Recettes culture :

- Subventions : 4 550 €
- Souscription patrimoine : 8 000 €

Apéros littéraires
 Spectacles
 Journeys du patrimoine
 La Douëra
 Fondation du patrimoine
 Nouveaux site internet
 Magazine
 Expositions
 Panneaux d'information
 Apéros photographiques
 Stratégie de communication

BUDGET PRIMITIF 2023 : MALZÉVILLE CITOYENNE, CULTURELLE, RESPONSABLE

MISSION VIE LOCALE ET CITOYENNE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	101 615 €	25 000 €
Recettes	15 350 €	

58 135 € : vie associative

43 480 € : des manifestations inclusives et participatives

Recettes vie locale :
15 350 €

25 000 € : 2^{ème} budget participatif

Fête des pains
Quartiers d'été
Chasse aux œufs
CME 14 juillet
Nouveaux habitants
Saint Nicolas Marché

Espace détente
Aire de jeux
Cinépop'

Améliorer la communication sur l'offre associative

Soutenir le développement d'une offre associative adaptée au territoire

Valoriser l'action des bénévoles

Approfondir la dynamique participative entre associations et municipalité

MISSION PROTOCOLE ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS

156 850 € :

- Indemnités et cotisations
- Adhésion association des maires de Meurthe-et-Moselle

MISSION RELATIONS AVEC LA POPULATION, ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS

Dépenses : 6 050 € : reprises des concessions, fournitures état-civil

Recettes : 10 000 € : vente des concessions au cimetière

MISSION PRÉVENTION - SÉCURITÉ

2 000 € :

- Nouveaux moyens radio

MOYENS GÉNÉRAUX RESSOURCES

BUDGET PRIMITIF 2023

MOYENS GÉNÉRAUX ET RESSOURCES

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 206 298,30 €	1 029 080,01 €
Recettes	6 294 874 €	1 310 970,76 €

BUDGET PRIMITIF 2023

MOYENS GÉNÉRAUX

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	821 118 €	946 182,80 €
Recettes	22 900 €	3 533 €

Dépenses de fonctionnement

651 840 € : fonctionnement des bâtiments Fluides : + 386 000 €

169 278 € : fonctionnement de l'administration municipale

Dépenses d'investissement

42 897,21 € : équipements mobiliers et informatiques
40 000 € : nouveau véhicule ST

Recettes :

- F : 22 900 € (pdts du domaine)
- I : 3 533 € (subvention)

BUDGET PRIMITIF 2023

RESSOURCES

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 385 180,30 €	946 182,80 €
Recettes	6 271 974 €	1 307 437,76€

BUDGET PRIMITIF 2023

RESSOURCES : DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement

118 960 € : frais divers

- Pacte financier et fiscal métropole
- Pertes de recettes
- Frais paiement en ligne
- Dépenses imprévues

14 700 € : fiscalité

17 820 € : assurances

3 394 580 € : frais gestion ressources humaines

Point d'indice et SMIC : + 120 000 €

Dépenses d'investissement

14 580,04 € : amortissement

56 251,04 € : plan foncier EPF GE

462 000 € : remboursement du capital de la dette

BUDGET PRIMITIF 2023

RESSOURCES : RECETTES

Recettes de fonctionnement

592 500 € : pacte financier et fiscal Métropole

- Attribution de compensation : 409 800 €
- Dotation communautaire de solidarité : 182 700 €

979 200 € : dotations de l'Etat

4 161 644 € : fiscalité

241 310 € : remboursements sur rémunérations

Recettes d'investissement

529 646,29 € : amortissements

137 500 € : FCTVA

176 490 € : emprunt

50 949 € : virement de la section de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2023

ÉQUILIBRE DU BUDGET

En fonctionnement			
Total des dépenses inscrites au budget primitif 2023	7 074 924.55 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2023	7 125 874 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	50 949.45 €		
Total	7 125 874.00 €	Total	7 125 874.00 €

En investissement			
Total des dépenses inscrites au budget primitif 2023	2 793 991.46 €	Total des recettes inscrites au budget primitif 2023	2 566 552.42 €
		Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	50 949.45 €
		Montant de l'emprunt 2023 nécessaire pour équilibrer la section d'investissement	176 489.59 €
Total	2 793 991.46 €	Total	2 793 991.46 €